



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
LA VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

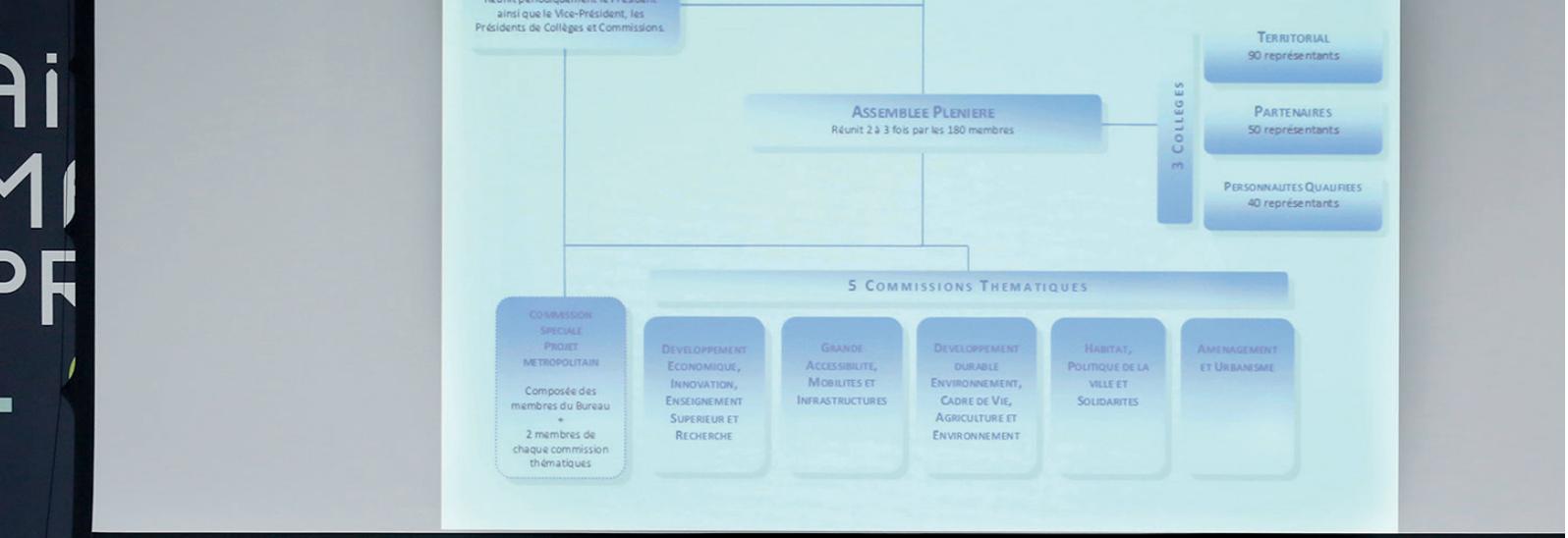
AVIS

PROPOSITIONS POUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN

SAISINE DU 15 JUIN 2017

24 MAI 2018

ÉDITO.....	5
La recherche de l'intérêt général	5
 LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, SA COMPOSITION, SON ORGANISATION....	6
 INTRODUCTION	7
Le Conseil de Développement, un an d'âge et très investi sur le Projet métropolitain	7
Une commission spéciale en charge du Projet métropolitain	7
Une auto-saisine sur la participation citoyenne.....	7
Une intense activité en un peu plus d'un an	7
 1 - IMPATIENCES ET EXIGENCES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....	11
1-1 Pour une Métropole apaisée et porteuse d'avenir	11
1-2 Pour des améliorations rapides et des perspectives de long terme	12
1-3 Pour une Métropole financièrement efficiente	12
1-4 Département/Métropole : une seule entité ?.....	13
 2 - LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DU PROJET.....	17
2-1 Respecter les valeurs co-construites avec les élus.....	17
2-2 Formuler et faire vivre un récit	17
2-3 Quatre principes fondamentaux pour le Projet métropolitain	19
 3 - DIX GRANDES PRIORITÉS ET DES PROJETS CONCRETS.....	23
PRIORITÉ 1 : une Métropole économiquement intelligente et attractive	24
PRIORITÉ 2 : le réseau de transport du quotidien	26
PRIORITÉ 3 : la grande accessibilité d'une Métropole connectée au monde.....	28
PRIORITÉ 4 : réinventer les modèles d'aménagement urbain.....	30
PRIORITÉ 5 : une Métropole plus égalitaire et inclusive.....	32
PRIORITÉ 6 : les espaces naturels et agricoles de la Métropole, des écrans à préserver	34
PRIORITÉ 7 : la transition énergétique comme levier de transformation.....	36
PRIORITÉ 8 : l'Étang de Berre, déclinaison majeure pour le Projet métropolitain	38
PRIORITÉ 9 : la culture comme vecteur économique, de qualité de vie, de rayonnement et de solidarité.....	40
PRIORITÉ 10: initier une démarche de participation citoyenne	42
 CONCLUSION - LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT.....	46
 ANNEXE: LA SAISINE	47





ÉDITO

LA RECHERCHE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Voici désormais plus d'un an que le Conseil de Développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence a été installé.

Après quatre assemblées plénières et plus de soixante réunions de nos cinq commissions thématiques permanentes et des groupes de travail, de notre Bureau, de notre commission spéciale Projet métropolitain, le temps est venu de formuler nos premières propositions à la gouvernance métropolitaine.

Le Conseil de Développement se réjouit d'être associé étroitement à l'élaboration du Projet métropolitain, y compris à travers sa participation à «La Fabrique du Projet», qui a aussi permis un dialogue avec les élus.

Au nom du Conseil de Développement, je tiens à remercier Jean-Claude Gaudin, Président de la Métropole, pour sa confiance renouvelée dans la saisine de notre Conseil sur le Projet métropolitain.

Je tiens également à remercier Michel Roux, Vice-Président délégué au Projet métropolitain et au Conseil de Développement, pour son soutien constant à nos travaux.

En tant que Président du Conseil de Développement, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres qui se sont investis avec force et énergie et en particulier Jacques Pfister et Sandra Chalinet-Mérenda qui ont animé efficacement la commission spéciale du Projet métropolitain.

De la saisine sur le Projet métropolitain à notre auto-saisine sur la mise en place d'une démarche de participation citoyenne, les avis que nous soumettons aujourd'hui à l'analyse des élus, n'ont qu'un seul objectif : la recherche de l'intérêt général.

Nos recommandations sont le fruit de nos travaux, de nos impatiences, parfois de nos exigences.

Impatiences lorsque nous constatons que le navire Métropole peine à prendre le large sur de nombreux sujets malgré les efforts accomplis : déplacements du quotidien, création d'emplois... L'attractivité reste à amplifier, l'aménagement à repenser, l'environnement à protéger et à valoriser...

Exigences pour qu'une nouvelle organisation territoriale soit plus efficace, plus proche, plus réactive.

L'ensemble des acteurs socio-économiques, associatifs, les citoyens au sens le plus large, l'attendent depuis trop longtemps déjà.

Il nous faut donc passer la vitesse supérieure et le plus vite possible. Malgré notre retard, ce territoire avec ses habitants, dispose toujours d'un potentiel de richesse rare.

Il faut oser engager des transformations courageuses afin de montrer au monde que cette Métropole peut devenir la référence en termes de développement socio-économique, dans le respect d'un environnement et d'un cadre de vie exceptionnels. Cette nouvelle organisation doit-elle agréger la fusion du Département des Bouches-du-Rhône et de la Métropole ?

Nous ne pouvons pas nous désintéresser de cette possible évolution mais nous interpellons l'ensemble des élus afin qu'il prenne position sur ce sujet.

Cette Métropole doit pouvoir se doter de marges de manœuvre financières plus en adéquation avec son ambition de capitale économique, sociale, culturelle de l'euro méditerranée, simplifier le millefeuille et gagner en efficacité. Et elle doit entraîner le plus grand nombre de ses habitants.

Elle doit se montrer efficiente en la matière en respectant ses principes fondamentaux : une Métropole inclusive, attractive, écologique et participative.

C'est pour cette raison que nous sommes intimement convaincus qu'instaurer une démarche de participation citoyenne sera l'un des facteurs essentiels de la réussite d'Aix-Marseille-Provence.

C'est l'une de nos dix priorités que nous proposons aux élus dans le cadre du Projet métropolitain.

Elle fait d'ailleurs l'objet d'un document de propositions spécifiques ainsi que d'une charte de la participation citoyenne.

La critique est aisée mais l'art est difficile.

Le Conseil de Développement, en tant que société civile organisée, n'a pas souhaité limiter ses avis à de simples constats, parfois sévères.

Il a souhaité apporter sa contribution dans un esprit constructif et engager une dynamique métropolitaine absolument nécessaire. Il veut que cette Métropole navigue sur une mer calme, apaisée, au moyen d'une boussole en état de marche afin qu'elle atteigne les rivages de la réussite pour tous et par tous, le plus rapidement possible.

Ainsi, le rayonnement de notre Métropole assurera de nouvelles sources de développement à la hauteur de ses capacités.

Gérard GONINET

Président du Conseil de Développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, SA COMPOSITION, SON ORGANISATION

Le Conseil de Développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 180 membres désignés par le Président de la Métropole ou proposés par les Présidents de Conseils de territoire et les organismes représentés.

Le Président, la Vice-présidente et les trois Présidents des collèges désignés par le Président de la Métropole sont :

Gérard GONINET – Président du Conseil de Développement

Sandra CHALINET-MERENDA – Vice-présidente du Conseil de Développement

Romain GILLE – Président du collège territorial

Frédéric MOSCHETTI – Président du collège des Partenaires

Apolline QUINTRAND – Présidente du collège des Personnalités Qualifiées

Les membres du collège des Personnalités Qualifiées (soit 40 personnes).

Les membres du collège territorial proposés par les Présidents des Conseils de territoire (soit 90 personnes).

Les membres proposés par les partenaires économiques et sociaux ou associatifs (Aix-Marseille Université, Grand Port Maritime, Euroméditerranée, chambres consulaires, UPE 13, les grandes fédérations de salariés et professionnelles...), **soit 50 personnes au sein du collège des Partenaires.**

Les cinq Présidents des commissions thématiques permanentes sont élus par leurs pairs.

Bernard NICCOLLINI – Président de la commission Développement durable, cadre de vie, agriculture et environnement

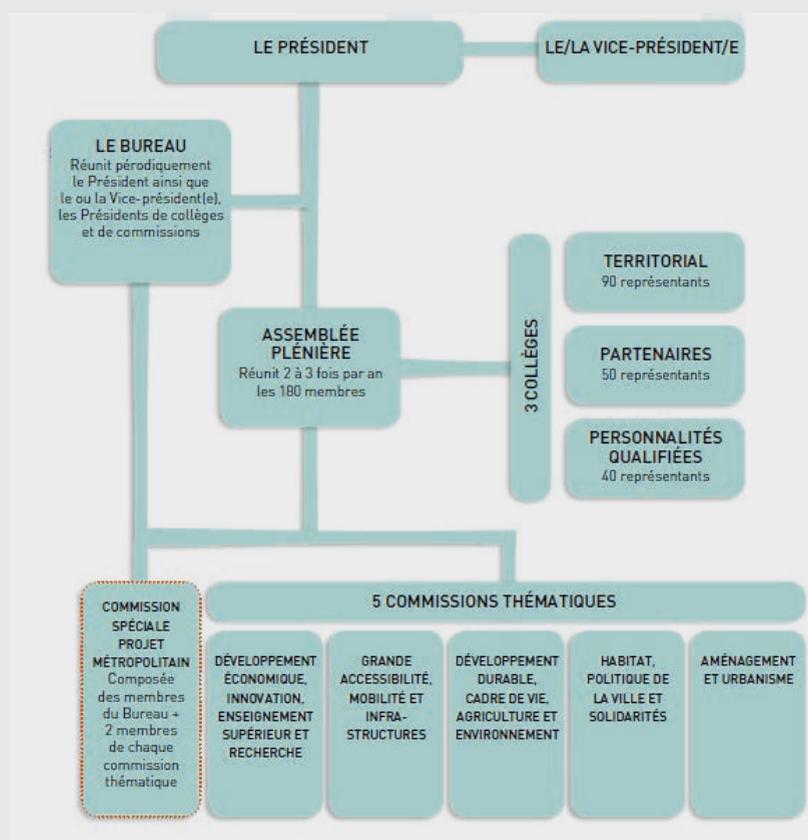
Jacques FRADIN – Président de la commission Aménagement et Urbanisme

Éric MICHEL – Président de la commission Habitat, Politique de la Ville et Solidarités

Jean-Pierre HUCHON – Président de la commission Grande Accessibilité, Mobilité et Infrastructures

Franck RECOING – Président de la commission Développement Économique, Innovation, Enseignement Supérieur et Recherche.

La commission spéciale Projet métropolitain est animée par **Jacques PFISTER**.



INTRODUCTION

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, UN AN D'ÂGE ET TRÈS INVESTI SUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN

Le Conseil de Développement d'Aix-Marseille-Provence a été officiellement installé le 6 avril 2017 par Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole. Il succède ainsi aux quatre Conseils de Développement qui ont œuvré au cours des années précédentes, au sein des anciennes intercommunalités (Pays d'Aubagne et de l'Étoile - Marseille Provence Métropole - Pays d'Aix - Ouest Provence - Pays de Martigues). Prévu par la loi, il est, avec la conférence des Maires, le 2^e organe consultatif de la gouvernance métropolitaine. Il est présidé par Gérard GONINET, Directeur du projet Mécanique 4.0. d'Airbus Helicopters à Marignane.

**« Plus nous serons unis,
plus nous serons forts »**

UNE COMMISSION SPÉCIALE EN CHARGE DU PROJET MÉTROPOLITAIN

Une commission spéciale Projet métropolitain rattachée au Bureau du Conseil de Développement, est chargée d'animer la réflexion de la société civile sur le Projet métropolitain afin de formuler des propositions avant l'été 2018 (saisine). Associant deux membres par commission thématique et animée par Jacques Pfister, ancien Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, cette commission spéciale a produit, en lien étroit avec les commissions thématiques, la présente contribution.

UNE AUTO-SAISINE SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le Conseil de Développement s'est, dans le même temps, auto-saisi sur la mise en place d'une démarche de participation citoyenne s'adressant à l'ensemble des habitants d'Aix-Marseille-Provence. La société civile est en effet convaincue qu'instaurer une démarche de participation citoyenne est un facteur essentiel à la réussite d'Aix-Marseille-Provence.

**« C'est par le citoyen que ce
territoire deviendra Métropole »**

UNE INTENSE ACTIVITÉ EN UN PEU PLUS D'UN AN

A raison d'au moins une réunion mensuelle par commission thématique et des réunions de groupes de travail internes, les membres du Conseil de Développement ont auditionné des élus (Gérard Gazay, Jean-Pierre Serrus, Arlette Fructus), des Directeurs de la Métropole, des experts extérieurs, soit un peu plus 65 débats et autant de prises d'information.

Cette phase de connaissances des enjeux, des objectifs et les moyens d'y parvenir est incontournable afin de mieux préparer ses propositions pour le Projet métropolitain.

« Notre travail doit consister à définir une direction claire, un objectif ambitieux, lequel doit se décliner en une politique opérationnelle mettant en exergue l'absolue nécessité d'une synergie d'ensemble »

« La première saisine de la Métropole Aix-Marseille-Provence portera ainsi sur le dossier emblématique du Projet métropolitain. Vous et à travers vous, tous les acteurs socio-économiques, participez à l'écriture du Projet métropolitain. La Métropole en tant qu'institution ne réussira pas seule. Le Projet métropolitain doit pouvoir répondre aux besoins de nos concitoyens en s'appuyant sur votre connaissance, vos éclairages, vos suggestions, vos propositions, vos actions, vos remarques et vos critiques ».

(Jean-Claude Gaudin, Président de la Métropole AMP, 6 avril 2017 lors de l'installation du Conseil de Développement).

1

IMPATIENCE ET EXIGENCES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1 - IMPATIENCES ET EXIGENCES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1-1 POUR UNE MÉTROPOLE APAISÉE ET PORTEUSE D'AVENIR

«Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La nôtre sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse».

Ces paroles prononcées par Albert Camus à Oslo en 1957 lors de la remise de son Prix Nobel résonnent aujourd'hui à l'aune de la construction de la Métropole. Elle doit faire sans défaire, inventer sans détruire, convaincre sans imposer, équilibrer le triptyque Passé/Présent/Avenir avec des contraintes économiques réelles, un monde en perpétuelle transformation et une société en attente d'un avenir meilleur.

«Un seul horizon, l'intérêt général!»

«Je plaide pour une co-construction du Projet métropolitain entre les élus et la société civile et pour que le Conseil de Développement soit un des piliers de notre gouvernance» posait d'emblée Michel Roux, Vice-Président délégué au Projet métropolitain et au Conseil de Développement, en avril 2017, lors de l'installation du Conseil de Développement.

Si le Conseil de Développement connaît les limites de ses prérogatives consultatives et n'entend pas les substituer à celles de la démocratie représentative des élus, pour autant, il tient à ce qu'elles puissent s'exercer pleinement et dignement car il est un des acteurs essentiels du dialogue entre les élus et les citoyens.

Avec «un seul horizon, l'intérêt général!» comme l'a affirmé son Président Gérard Goninet lors de la plénière d'installation du 6 Avril 2017. C'est à ce titre «polis-civitas», l'unité politique de la cité, ce juste équilibre entre les droits et responsabilités de chacun, que le Conseil de Développement s'adresse aujourd'hui aux élus de son territoire.

«Il nous faut sortir du phénomène de la concurrence territoriale ou tenter de la réguler. A ce titre, la Métropole est la bonne échelle de réflexion et d'action»

Un débat public démocratique, transparent, constructif

La Métropole Aix-Marseille-Provence est une entité porteuse d'un projet d'avenir et de développement qui concerne 2 millions d'habitants et que nous ne voulons plus voir caricaturée, ni ramenée à une stérile querelle entre Aix et Marseille, ses deux figures totémiques dont nous sommes fiers et dont les synergies doivent tirer la Métropole vers le haut. Certaines déclarations appelant à la guerre entre les territoires doivent être dénoncées pour leur indécence au regard des vraies guerres qui déchirent le monde actuellement.

Les réticences, les inquiétudes d'un grand nombre d'élus devant la création de la Métropole, compréhensibles un temps, sont aujourd'hui un frein évident et récurrent à sa construction tandis que la virulence de certains échanges largement divulgués par la presse donnent de la Métropole et de tous ses acteurs une image dégradée.

Nous voulons revenir à un débat public démocratique, transparent, constructif, riche de «la» et «des» différentes cultures de nos 92 communes, respectueux des opinions et de la place de chacun, simple citoyen ou élu.

«Une Métropole inspirante et non plus clivante et dissidente!»

Emprunter collectivement le chemin de la «civilité»

C'est pourquoi nous demandons à l'ensemble des élu(e)s d'emprunter collectivement le chemin de la «civilité», de l'unité et du dialogue, afin que notre Métropole, à l'exemple de nombreuses autres en France et à l'étranger, ne soit plus dissidente et clivante, mais «inspirante».

La division, le repli sur soi altèrent la Métropole, son moral et ses actes. Ils paralysent le présent, plombent l'intérêt de nos concitoyens en attente d'une Métropole combative et sereine, consciente de ses difficultés mais confiante dans ses capacités à les dépasser.

Grâce à son travail régulier et productif au sein de ses commissions et par cette prise de parole, le Conseil de Développement souhaite contribuer à fédérer toutes les forces, les intelligences, les sensibilités de ce territoire au service d'un projet commun, structurant et cohérent capable de transformer notre quotidien et d'en inventer un futur, durable, harmonieux, solidaire pour les générations à venir.

1-2 POUR DES AMÉLIORATIONS RAPIDES ET DES PERSPECTIVES DE LONG TERME

Parce qu'il reste intimement convaincu que les pensées respectives ne doivent plus s'additionner ou se nourrir à la marge mais se construire ensemble, le Conseil de Développement souhaite apporter sa vision d'une Métropole qui clarifie l'horizon qu'elle souhaite atteindre pour le bien-être de ses habitants et en esquisser le calendrier possible.

« La société civile a besoin de la Métropole »

Le Projet métropolitain comme boussole d'AMP

La société civile attend de la gouvernance métropolitaine des améliorations rapides, concrètes, du quotidien mais également que soient tracées des perspectives à plus long terme qui deviendront le bien commun. Le Projet métropolitain constitue à ce titre la boussole d'Aix-Marseille-Provence.

1-3 POUR UNE MÉTROPOLE FINANCIÈREMENT EFFICACIE

L'enjeu pour la Métropole Aix-Marseille-Provence est d'arriver à dégager des ressources pour financer son développement et investir afin de rattraper son retard et se mettre au niveau des grandes métropoles européennes et mondiales.

« Si les acteurs politiques, économiques et sociaux restent unis autour de ce projet et de cette ambition, nous saurons aborder les sujets financiers avec le sens des responsabilités »

Au moment de la création de la Métropole, les anciennes intercommunalités ont notamment sanctuarisé les dotations de solidarité communautaire qu'elles versaient à leurs communes au travers d'un abondement des attributions de compensation.

Compte tenu des difficultés actuelles d'Aix-Marseille-Provence à dégager des marges pour ses investissements d'intérêt métropolitain, le Conseil de Développement d'Aix-Marseille-Provence incite fortement les élus à :

- envisager de réduire le montant des attributions de compensation du montant correspondant aux anciennes dotations de solidarité communautaire. C'est une marge de manœuvre d'environ 250 millions d'euros chaque année qui pourraient ainsi être réintroduits dans des investissements d'intérêt métropolitain dans les deux ou trois ans ;



- définir clairement le partage de compétences entre les communes et la Métropole et établir **un label relatif à l'intérêt métropolitain** seul critère qui doit guider les investissements fléchés « Métropole » ;
- établir un **plan d'économies drastiques** en matière de frais de fonctionnement et à ce titre rechercher une synergie et une efficacité en vue d'une perspective de rapprochement Département/Métropole qui en outre permettrait d'asseoir une puissante politique d'aménagement sur un bassin de vie cohérent ;
- **définir et prioriser quelques grands projets métropolitains** et chercher les financements spécifiques auprès des collectivités notamment le Conseil Départemental (avant rapprochement), la Région mais aussi l'État et bien entendu l'Europe qui devra être puissamment sollicitée ;
- enfin, mettre en place **un dispositif de suivi et d'évaluation** afin de vérifier les engagements financiers de la Métropole, leur pertinence, leur efficacité et leur mise en œuvre effective, source de croissance.

« La force du projet stratégique mise en œuvre par les Métropoles est un aimant pour les décideurs globaux. S'il est mis en œuvre de façon visible dans une Métropole puissante il devient en lui-même un facteur de croissance ».
Christian Saint-Étienne : AMP un Projet métropolitain partagé / 2016.

1-4 DÉPARTEMENT/MÉTROPOLE : UNE SEULE ENTITÉ ?

Mesdames et Messieurs les élus, on attend vos réponses !

La Métropole Aix-Marseille-Provence a deux ans d'existence. Quel premier bilan tirer de ces premières années de mise en place d'une vision cohérente et ambitieuse d'un territoire dont il faut multiplier les synergies ?

L'harmonisation et la mutualisation des moyens issus de la fusion des six intercommunalités est loin d'avoir atteint l'efficacité attendue et surtout l'un de ses objectifs majeurs, des politiques publiques clairement définies affichant des perspectives claires à court, moyen et long termes.

Ces politiques publiques doivent très rapidement être définies dans les domaines des transports, de l'économie, de l'industrie, du portuaire, de l'aménagement, du foncier, de la protection de l'environnement, de la culture et de la participation citoyenne.

Aix-Marseille-Provence pourra, dès lors, exiger de l'État qu'il tienne enfin les promesses de soutien financier faites lors de la création de la Métropole.

La réorganisation territoriale semble en marche. Elle concerne bien évidemment les élus mais aussi et surtout les citoyens qui sont les usagers de la démocratie au quotidien.

Une fusion, une absorption, un rapprochement, peu importe le mot après tout, entre la Métropole et le Département, est évoqué de plus en plus.

Le Conseil de Développement d'Aix-Marseille-Provence doit-il éluder cette question dont tout le monde parle ?

Cela ne serait pas très responsable pour une société civile qui souhaite co-construire un Projet métropolitain avec les élus et tous les citoyens.

Si la simplification du « mille-feuille territorial » est souhaitable et souhaité, si un schéma territorial d'organisation est très attendu et indispensable, si une clarification des compétences entre les échelons métropolitain et local est incontournable, dans un souci équilibré d'efficacité et de proximité, quelle devrait être la « plus-value » métropolitaine à une fusion entre la Métropole et le Département ?

« Définir et valoriser la plus-value métropolitaine »

La fusion (ou rapprochement) du Département et de la Métropole ne doit pas être appréhendée par les seuls volets de rationalisation des coûts et de capacité financière nouvelle.

Elle pourrait permettre d'asseoir une politique forte d'investissement et donc d'aménagement (mobilité, développement économique, habitat, cadre de vie) et ainsi

donner de réelles possibilités d'action pour Aix-Marseille-Provence.

Cette politique d'investissement pourrait alors naturellement s'étendre aux territoires des trois intercommunalités du Pays d'Arles dont les liens économiques avec l'actuel territoire métropolitain, notamment dans les domaines portuaires et logistiques, doivent être développés. Mais ce rapprochement, s'il doit s'effectuer, doit fonder sa légitimité sur une concertation d'une grande transparence avec les élus de l'ouest des Bouches-du-Rhône, leurs habitants et l'État.

Cette concertation pourrait d'ailleurs inclure également le mode de scrutin qui sera choisi pour l'élection des conseillers métropolitains.

« La réussite de la Métropole Aix-Marseille-Provence n'est pas un enjeu local mais national »

Le Conseil de Développement demande donc aux élus métropolitains de se prononcer clairement sur le scénario de rapprochement Métropole/Département, du mode de scrutin et d'en expliquer les impacts attendus.

Soucieux d'apporter la contribution de la société civile à un débat démocratique citoyen sur ces enjeux stratégiques, le Conseil de Développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence propose de créer, en son sein, un groupe de travail particulier sur ce projet de fusion. Son rôle consistera non seulement à auditionner des experts mais également et surtout participer à la réflexion avec nos partenaires du Conseil de Développement du Pays d'Arles, du Conseil de Provence, et tous les élus concernés.

Le Projet métropolitain doit pouvoir, à ce titre, s'ouvrir à tous les territoires des Bouches-du-Rhône et même des territoires limitrophes et associer tous les acteurs concernés (Conseils de Développement, élus, citoyens). Il pourrait être l'objet de la première concertation citoyenne sur un nouveau et large territoire.

Mesdames et Messieurs les élus, nous sommes désireux de réfléchir avec vous !

2

LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DU PROJET



2 - LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DU PROJET

2-1 RESPECTER LES VALEURS CO-CONSTRUITES AVEC LES ÉLUS

Le Projet métropolitain doit mettre en synergie des politiques et des compétences publiques qu'il s'agit d'organiser et de mettre en perspective.

Le Projet métropolitain ne doit pas être un document figé. C'est sa capacité à évoluer sans cesse qui en fera sa force et sa crédibilité.

Aix-Marseille-Provence doit prévoir des actions ambitieuses à l'horizon 2024-2040 en se basant sur les formidables atouts de notre Métropole mais aussi tous les défis qu'elle a, qu'elle aura, à relever.

Quelle Métropole voulons-nous, quelles actions de court terme mais aussi de moyen et de long termes devons-nous initier, élus et citoyens, pour qu'à « territoire d'exception, on associe un projet exceptionnel » ?

Autant de questions que les ateliers de « La Fabrique du Projet » ont mis en exergue, qu'il s'agisse de ceux consacrés aux élus et de ceux consacrés au Conseil de Développement et qui se sont rejoints en fin d'année 2017, au sein d'un atelier de convergences.

Entre la démocratie représentative et la démocratie d'usage (les citoyens et les représentants du monde socio-économique), les différences d'appréciation n'ont pas été aussi fortes et nombreuses que ce que certains craignaient.

« A territoire d'exception, associons un projet exceptionnel ! »

Le diagnostic du projet formulé sous forme de 7 paradoxes a été salué et partagé.

Des valeurs communes ont émergé des travaux collaboratifs de « La Fabrique du Projet ». **Le Conseil de Développement fait siennes ces valeurs et les intègre dans ses dix priorités** : innovation, responsabilité, ouverture, solidarité et authenticité.

Comme des parents transmettent des valeurs à leurs enfants, le Conseil de Développement est convaincu de l'indispensable transmission de celles-ci à l'ensemble des citoyens et des acteurs du territoire.

Le Conseil de Développement sera vigilant sur le respect de ces valeurs, car elles sont le socle d'une ambition partagée et donc durable.

L'innovation, c'est l'assurance que ce territoire saura augmenter son excellence et son exigence de performance dans les technologies nouvelles, facteurs de dy-

namisme économique, de créations d'emplois, de qualité de vie...

La responsabilité, c'est celle de bâtir un nouvel équilibre d'aménagement au sein de tous les territoires de la Métropole qui préserve notre cadre naturel, nos ressources, la santé des habitants ; c'est une certaine idée de l'excellence environnementale et sociale...

L'ouverture, c'est l'ouverture au monde et à ses nouvelles connexions, celles qui permettront de mieux communiquer, de mieux circuler, de mieux apprendre, de mieux comprendre, de mieux partager nos cultures et nos identités, de mieux valoriser les formidables atouts d'Aix-Marseille-Provence pour son rayonnement euro-méditerranéen et international.

La solidarité, ce doit être celle du quotidien qui nous fait tendre la main à celles et ceux qui en ont besoin, celle qui doit permettre de mieux être logé, de mieux être protégé, de mieux nous réunir autour d'un projet commun parce qu'il porte en lui les germes d'un humanisme serein et apaisé...

L'authenticité, c'est celle que nous revendiquons parce que nous vivons au quotidien dans un cadre envié de tous mais aux ressources fragiles, un cadre auquel des générations de tous horizons se sont identifiées et s'identifieront encore, un cadre qui s'est forgé une identité forte, l'un de ses atouts majeurs.

« L'heure est au rassemblement autour des ambitions métropolitaines et à l'action »

2-2 FORMULER ET FAIRE VIVRE UN RÉCIT

Quelle identité de la Métropole ? Que veut-on faire ?

Comment veut-on porter ce projet commun ?

Où sont les marqueurs de la Métropole des citoyens ?

Du fait métropolitain au projet commun

A cette fin, le Conseil de Développement pense impératif de :

- respecter la multipolarité du territoire en intégrant toujours dans nos réflexions les villages et villages qui le composent ;
- d'améliorer la vie quotidienne des citoyens ;
- de développer une culture commune pour comprendre et avancer ensemble ;
- de profiter du positionnement d'Aix-Marseille-Provence à la confluence de l'Arc méditerranéen et du couloir rhodanien pour affirmer son envergure

internationale pour une Métropole qui, dans 30 ou 40 ans, serait la porte d'entrée incontournable du Sud de l'Europe vers le monde et en particulier la Méditerranée et l'Afrique.

La connaissance du territoire métropolitain est l'acte fondateur nécessaire pour tout échange, prise de décision, de définition d'un projet ou d'une stratégie, que ce soit pour les élus, les habitants, les techniciens et tous les acteurs concernés par le Projet métropolitain.

Prendre en compte la complexité et la diversité métropolitaine

La complexité et la diversité de notre territoire métropolitain par sa géographie, son histoire politique, sociologique et urbaine, rajoutent à la nécessité d'une prise en compte de la proximité des territoires métropolitains.

« Il faut être ambitieux sans nier les identités des territoires »

Créer un atelier de la Métropole

Dans l'objectif de mieux connaître, partager et valoriser la Métropole, le Conseil de Développement propose la création d'un espace de la Fabrique métropolitaine « l'atelier de la Métropole » en lien avec ses propositions sur la participation citoyenne.

Adossé à l'ingénierie métropolitaine, ce serait un vecteur qui permettrait de réunir, élaborer et diffuser les connaissances (études d'aménagement, d'urbanisme, socio-économique, culturelle, environnementale...).

Ce serait un espace d'échanges, de sensibilisation et de participation citoyenne à la culture métropolitaine.

Il pourrait être le cadre d'un projet de recueil de récits de vie métropolitaines, des récits de territoires métropolitains, d'acteurs, d'idées, de procédures, de résultat, des projets revendiquant l'échelle métropolitaine. Cette dernière démarche pourrait d'ailleurs susciter la constitution d'un atlas de l'histoire de l'aménagement des territoires des communes de la Métropole : le patrimoine commun de la Métropole.

« Il nous revient d'être des générateurs de propositions, des sources d'inspiration, des relais entre l'échelle métropolitaine et des enjeux de proximité avec le souci permanent d'être constructifs »

Proposer une charte de la participation citoyenne

La mise en place d'une démarche de participation citoyenne, est proposée comme cadre des conditions d'une nouvelle relations entre les élus, l'administration, la société civile et les citoyens.

Ce cadre doit fixer les objectifs, les moyens d'y parvenir, l'engagement de l'ensemble des acteurs sur des projets d'action. Ce sont bien les droits et les devoirs de chacun qu'il s'agit de déterminer.

En proposant à la gouvernance métropolitaine une charte de la participation citoyenne, le Conseil de Développement souhaite inciter les élus à ne pas craindre le partage du pouvoir avec les citoyens s'agissant de la définition des politiques publiques et de leur concrétisation.

La Charte, c'est la règle établie. C'est la lettre.

Elle est nécessaire.

La manière dont elle s'applique basée sur l'écoute, le dialogue et la transparence, c'est l'esprit.

Garder toujours comme horizon, la lettre mais privilégier l'esprit comme boussole, ne serait-ce pas la clé de la réussite d'une telle démarche ?

Ce projet de charte de participation citoyenne élaboré par le Conseil de Développement s'appuie sur un constat qui confirme le manque de coordination des différentes instances de concertation sur ce territoire et le nombre important d'habitants qui ne s'impliquent pas ou très peu dans de telles démarches.

Notre objectif est également d'instaurer au sein de cette nouvelle collectivité qu'est la Métropole Aix-Marseille-Provence, une éthique, une culture et une pratique de la concertation.

Nous pourrions ainsi contribuer à restaurer le débat public, établir une confiance renouvelée entre les citoyens et les élus, redonner du sens à l'action publique parce qu'elle aura été partagée.

Au travers de cette charte et des projets d'action proposés, il s'agira de prendre réellement en compte les avis exprimés, de susciter l'expression du plus grand nombre et surtout ceux qui ne se manifestent pas habituellement. A cet égard, l'atelier de la Métropole serait un outil adapté de la participation citoyenne.

Dans la concrétisation des politiques publiques, par le dialogue qu'elle aura instauré entre élus et habitants, la participation citoyenne doit :

- améliorer le service rendu aux usagers ;
- prendre en compte leurs avis ou propositions ;
- mieux adapter les projets à leurs attentes ;
- inciter la population à adhérer aux projets proposés ;
- se donner comme ambition d'inscrire l'appropriation d'un projet commun dans le long terme en développant la coresponsabilité.

2-3 QUATRE PRINCIPES FONDAMENTAUX POUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN

Le Conseil de Développement a souhaité établir ses 10 priorités pour le Projet métropolitain selon quatre principes fondamentaux qui caractérisent l'ambition que nous souhaitons afficher pour notre Métropole.

Ces principes représentent la matrice transversale de l'ensemble de nos propositions pour une Métropole **ÉCOLOGIQUE, PARTICIPATIVE, ATTRACTIVE, INCLUSIVE**.

+ Une Métropole **ÉCOLOGIQUE**

Parmi ses nombreux atouts, Aix-Marseille-Provence dispose de paysages et d'un patrimoine naturel remarquables et variés, situés à proximité des lieux de vie. Ils participent à la qualité du cadre de vie mais offrent également de fabuleuses opportunités pour mettre en pratique le développement durable (biodiversité, trames vertes et bleues, agriculture de proximité...).

La Métropole doit devenir le pôle d'excellence pour l'application du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le développement économique au service des métropolitains doit se réaliser dans le cadre de la « croissance verte » en privilégiant les circuits courts, l'économie circulaire, la valorisation des déchets, des énergies renouvelables. Toutes les richesses du territoire métropolitain sont des atouts majeurs à valoriser : les terres agricoles, les espaces naturels, les forêts, le littoral.

Les trames verte et bleue doivent devenir une réalité dépassant la simple couleur pour atteindre la qualité de l'air, de l'eau et des collines, exempts de toute pollution. Développons les transports en commun interconnectés et propres sur toute la Métropole. L'objectif de délaissier les voitures nécessite une offre alternative de transport très large en matière d'amplitude horaire et de cadence. Le déplacement des transports de fret routier vers le rail et le fluvial, et la mutation des motorisations, constituent également un défi à relever.

Dans l'habitat et le tertiaire, en neuf et en ancien, en individuel ou collectif, les questions de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) doivent être préparées en amont du projet de rénovation ou de conception (isolation, chauffage, éclairage, etc.).

L'Étang de Berre, joyau de la Métropole, doit servir d'expérimentation des ambitions écologiques métropolitaines.

+ Une Métropole **PARTICIPATIVE**

Il est fréquent de souligner que ce territoire n'a pas d'histoire longue en matière de coopération entre collectivités territoriales. Cette nécessité d'une coopération intégrée également la volonté d'une démarche participative mobilisant les citoyens.

Il est donc primordial de mettre en place une démarche de participation citoyenne dès la mise en place du Projet métropolitain.

Cette démarche doit s'appuyer sur une charte de la participation engageant les trois acteurs principaux (élus, administration métropolitaine et citoyens), les organes ou associations de concertation déjà à l'œuvre sur la Métropole ainsi que des actions dont la montée en puissance doit s'effectuer progressivement.

+ Une Métropole **ATTRACTIVE**

Le Conseil de Développement partage le constat de la faible attractivité de la Métropole AMP (les transports, l'emploi, la formation et le logement représentent des freins à l'attractivité sur ce territoire) du fait notamment de l'absence d'une stratégie internationale, d'un marketing territorial ciblé et d'une connaissance sur les dimensions moins connues de l'attractivité (les résidents, les talents, les capitaux, etc.).

La notoriété est primordiale et notre Métropole, malgré certains succès, a un fort déficit de notoriété surtout pour les étudiants, les jeunes ingénieurs et talents, les entreprises, les retraités... La construction d'un discours, d'une vision et d'un argumentaire communs s'imposent au territoire pour pouvoir jouer sur son attractivité.

Attirer, c'est créer les conditions pour qu'un ensemble de facteurs déterminants soient réunis et convergent vers l'émergence d'un écosystème favorable.

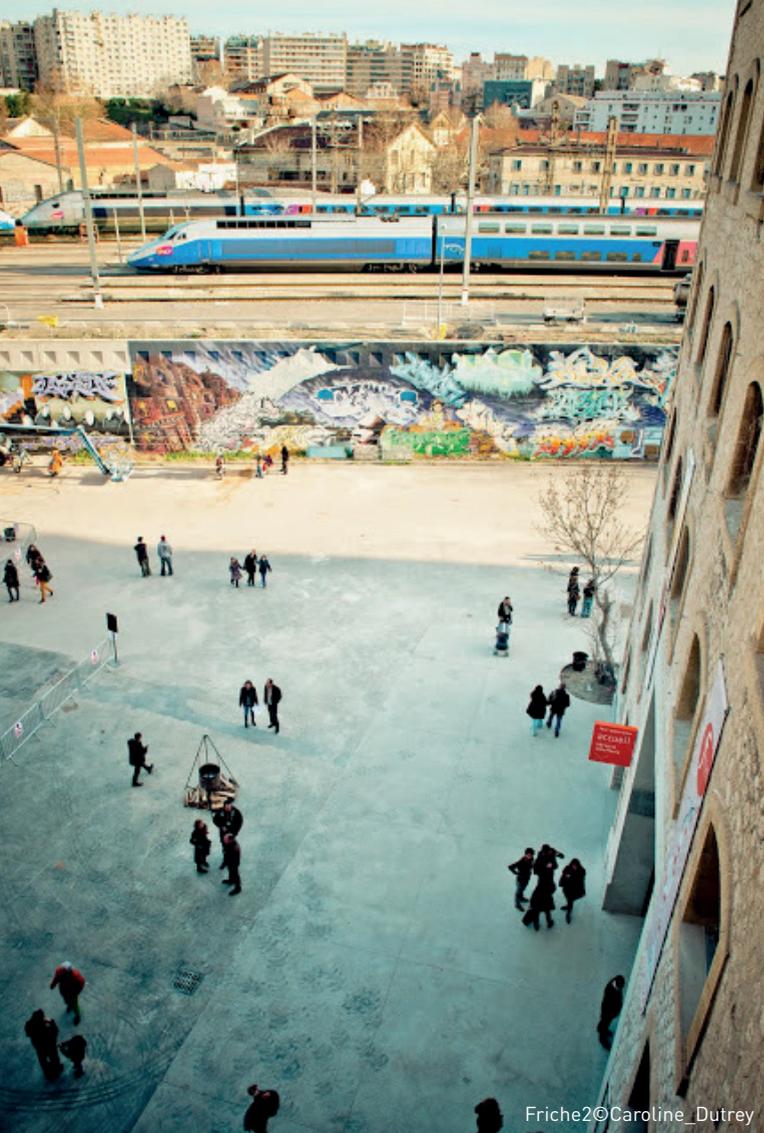
Le propre des entreprises est de s'installer et de se développer là où il est le plus favorable de le faire.

Aix-Marseille-Provence dispose d'un environnement exceptionnel grâce notamment à son polycentrisme et à ses espaces verts et son foncier.

Pour doper son attractivité naturelle, elle doit se mettre en ordre de marche sur les facteurs clés suivants :

- accessibilité/Mobilité ;
- connectivité/Haut débit généralisé ;
- offre de formation adaptée/Recherche et innovation/ Emploi local /100 000 talents à promouvoir ;
- grands équipements structurants ;
- art de vivre/Logement /Culture ;
- stratégie d'alliance internationale ; marketing territorial offensif ;
- solde migratoire négatif à inverser.

Aix-Marseille-Provence ou une Métropole en mode start-up !



Friche2©Caroline_Dutrey

+ Une Métropole INCLUSIVE

Avec des écarts de richesses deux fois plus importants qu'à Lyon ou Bordeaux (les 10% les plus riches ont des revenus 8 fois supérieurs aux 10% les plus pauvres) et une ségrégation territoriale sur le plan social, l'enjeu de cohésion sociale n'est pas à démontrer sur le territoire d'AMP.

En priorité, il est essentiel de créer beaucoup d'emplois au bénéfice des habitants de la Métropole.

Il est essentiel de la rendre solidaire et rendre possible un «vivre ensemble» en affirmant une ambition forte pour les territoires fragiles et leurs habitants (aménagement, transports, formation, emploi, culture et sport, etc.).

Il est encore essentiel de stopper la fuite des jeunes actifs avec une offre résidentielle volontariste et diversifiée, à prix modérés.

Il est essentiel de lutter contre la précarité énergétique et parier sur les productions locales et les circuits courts.

Enfin, il est essentiel, plus globalement, de tabler sur la polycentralité du territoire comme un facteur de proximité pour en faire un atout durable et assumé.

3

DIX GRANDES PRIORITÉS ET DES PROJETS CONCRETS

- 3 -

Dix grandes priorités et des projets concrets



3 - DIX GRANDES PRIORITÉS ET DES PROJETS CONCRETS

«Privilégier le dialogue et fabriquer des croisements communs sont des axes primordiaux»

Les attentes, les impatiences, les exigences déjà exprimées ne peuvent constituer la seule contribution de la société civile au Projet métropolitain.

Au-delà du constat, la vision d'une Métropole audacieuse, ambitieuse, juste et solidaire, attachée à la préservation et l'amélioration de son cadre de vie doit pouvoir se formuler en propositions concrètes.

Aucune n'est plus importante ou plus indispensable qu'une autre.

Elles sont égales dans leur vertu d'un changement profond et rapide de l'aménagement de ce territoire, sous tous ses aspects, un changement dont l'absence n'a que trop longtemps gâché tous ses atouts, pourtant nombreux.

Comme indiqué dans les pages précédentes, nos dix priorités doivent bâtir leur cohérence sur des principes fondamentaux : une Métropole écologique, participative, attractive et inclusive.

La responsabilité du Conseil de Développement est d'énoncer clairement ce qui, pour elle, relève de l'urgence **dans l'élaboration des politiques publiques** de la Métropole tout en se projetant sur un avenir à moyen et long termes.

A la lecture des propositions que nous soumettons aux élus au sein de ces dix priorités, nous souhaitons très clairement identifier ce qui, pour le Conseil de Développement, relève de l'urgence.

S'agissant de la mobilité, nous saluons la création du Pass métropolitain et les avancées sur un Réseau Express métropolitain.

Mais il faut aller plus vite tant ces questions de mobilité sont l'une des clés majeures d'une efficacité en termes de développement économique et de l'emploi et de qualité de notre environnement.

Les solutions notamment numériques que nous proposons peuvent être rapidement mises en œuvre sans recourir à de forts et coûteux investissements.

L'attractivité de notre Métropole doit se combiner avec son inclusivité, une formation plus efficiente, afin de ne laisser personne au bord du chemin.

Un aménagement qui rompt clairement et définitivement avec **un étalement urbain** gourmand d'espaces au détriment des espaces naturels et agricoles, est nécessaire.

A ce titre, une réflexion transversale sur l'aménagement et des nouvelles formes d'urbanisme, d'habitat, est impératif. Nous formulons des propositions concrètes.

Les priorités déclinées par le Conseil de Développement ont un point commun : elles doivent se concrétiser dans le cadre d'un Projet métropolitain conçu, élaboré entre la démocratie représentative (les élus) et la démocratie participative (les citoyens).

La co-élaboration est le gage d'un Projet métropolitain qui réussira car il aura été partagé.

Enfin, nous proposons que l'ensemble des propositions d'actions que nous détaillons dans nos 10 priorités porte le «**LABEL PROJET MÉTROPOLITAIN**» tout comme les dispositifs de participation citoyenne que nous soumettons à l'avis des élus qui pourraient se voir attribuer aussi un «**LABEL PARTICIPATION CITOYENNE MÉTROPOLITAINE**».

«Une Métropole verte et bleue»

PRIORITÉ 1: UNE MÉTROPOLE ÉCONOMIQUEMENT INTELLIGENTE ET ATTRACTIVE

L'Agenda de la stratégie économique porteur d'une vision qualitative d'AMP.

Parmi les documents supports qui ont nourri les réflexions, «l'Agenda du développement économique» d'AMP a été étudié. Le Conseil de Développement salue cet Agenda et ses avancées. Il partage l'ambition d'une vision qualitative du territoire, mais également la volonté de dégager les grandes tendances, d'évaluer, d'innover, de promouvoir. De même, l'Agenda définit des actions prioritaires que le Conseil de Développement salue comme les premières avancées qu'il faut maintenant concrétiser.

«Nous avons besoin d'une stratégie internationale, d'un marketing territorial ciblé et de combler notre déficit de notoriété»

Plus penser et agir Monde

En revanche, il nous faut un objectif : en termes d'échelle, il nous faut «penser Monde» au-delà de la seule Méditerranée. Il nous faut un objectif d'emploi qui devrait être fixé à 100 000 d'ici 2030.

L'«Attractivité» est le principal levier de la croissance. Or cette attractivité est en berne, malgré tous nos atouts. L'accès difficile aux transports, à l'emploi, à la formation et au logement représente aujourd'hui des freins à notre attractivité. Nous avons besoin de lever ces freins, comme nous avons besoin d'une stratégie internationale et d'un marketing territorial ciblé.

L'attractivité, c'est être connecté (filiales d'excellence, les compétences logistiques, développement des réseaux), il faut coordonner et synchroniser le croisement des filières, le développement des réseaux, les atouts du Port de Marseille-Fos et simplifier les démarches et la fiscalité pour les entreprises.

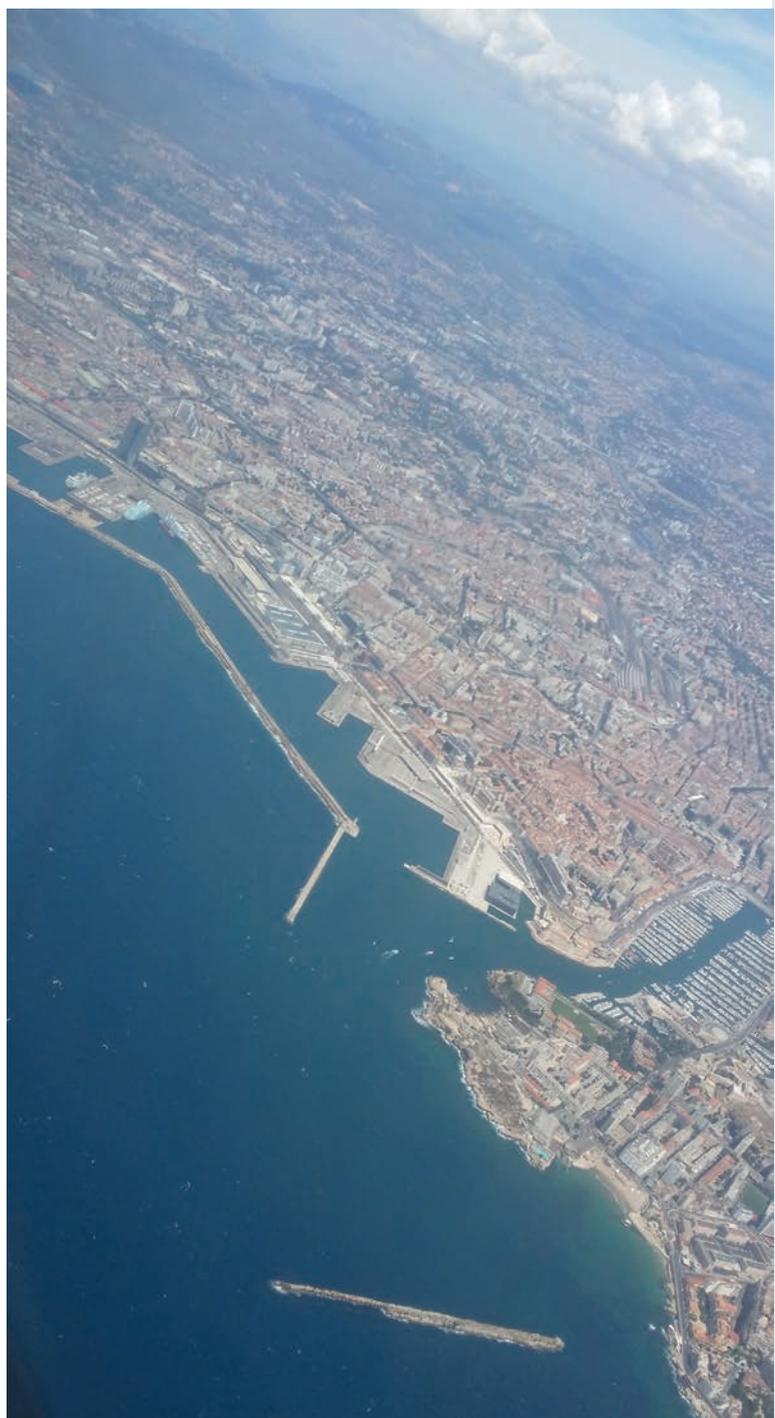
«Nos six filières fortes manquent de connexion entre elles»

La notoriété est primordiale et notre Métropole, malgré certains succès, a un fort déficit de notoriété surtout pour les étudiants, les jeunes ingénieurs et talents, les entreprises, les retraités...

Notre attractivité doit se concentrer sur une plus grande connectivité de nos six filières fortes que sont le transport, la logistique, le tourisme, la culture, le numérique, les télécoms.

«C'est en affirmant une très grande ambition de développement économique et scientifique et en s'en donnant les moyens, que la Métropole attirera les investissements productifs du monde entier».

Christian Saint-Étienne : AMP un Projet métropolitain partagé / 2016.





PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

► **Investir massivement** pour mettre à niveau la mobilité et la connectivité du territoire : **réseau de transports et haut débit** sur tout le territoire

► Se doter des moyens à mettre en œuvre et d'objectifs précis pour **soutenir les six filières d'excellence** retenues et **créer un cluster Métropolitain de la croissance verte et de la croissance bleue** autour de ces filières, **favoriser en complément les filières de services à forte utilisation de main-d'œuvre**.

► **Créer l'agence Métropolitaine d'attractivité et de promotion, outil de la Métropole**, chargée de porter/développer la «Story Telling» du territoire et coordonner l'ensemble des nombreuses organisations éclatées, parfois même en concurrence. Et faire émerger un écosystème performant destiné à attirer les capitaux et les investisseurs français et étrangers.

► **Créer la cité de l'innovation et de l'intelligence, vitrine des savoir-faire, chargée de mettre en réseau la recherche et l'innovation**, de promouvoir les KET (techno clés) les projets phares de type Henri Fabre, the Camp, French Tech, PIICTO, Immunopôle, Biotech, et de créer des passerelles nécessaires entre l'université, les grandes écoles et les entreprises du territoire notamment les startup et les clusters.

► **Déployer une stratégie internationale** liée à l'accompagnement des filières et des grandes entreprises du territoire en définissant des objectifs clairs d'échanges et de conquête sans oublier les start-ups à promouvoir et à accompagner sur les marchés les plus porteurs (USA, CEE, Afrique, Asie...).

► **Encourager le développement des entreprises exportatrices**.

► **Construire une Marque Métropolitaine et communiquer** sur ses atouts et son positionnement. Organiser notamment de grandes manifestations de dimension internationale, salon, foire, événements sportifs et culturels.

► Promouvoir le Port de Marseille-Fos outil remarquable de différenciation et d'opportunité de Business (capter les flux de marchandises).

► Insister sur l'originalité et la diversité du **polycentrisme** constaté comme un facteur de différenciation du cadre de vie d'Aix-Marseille-Provence.

► Accompagner **les projets structurants** de la Métropole et particulièrement le projet Euroméditerranée.

► **Mettre à niveau les standards incontournables d'une Métropole** : l'accueil! Emplois qualifiés, lycée international et formation de premier rang (écoles, nouvelles écoles d'ingénieurs new tech de 1^{er} rang). Haut débit partout/ acteurs de l'IT présents et actifs. Énergie disponible en quantité. Guichet unique d'installation, procédure allégée. Foncier disponible/ immobilier d'entreprise/ logements accessibles et de qualité (cf agences foncières types SAFER et EPF). Offre culturelle abondante/ sports et loisirs. Rénovation urbaine (ANRU).

► **Éradiquer les conditions bloquantes voire éliminatoires** : sécurité, propreté, pollution, embouteillages.

PRIORITÉ 2 : LE RÉSEAU DE TRANSPORT DU QUOTIDIEN

L'Agenda de la mobilité porteur de réponses concrètes

Les acteurs économiques et les usagers ont une grande attente sur la mobilité métropolitaine. Premier sujet dont la Métropole s'est emparée, «l'Agenda de la mobilité d'AMP» voté, apporte des réponses concrètes de développement et de coordination des transports et modes de transport à l'échelle métropolitaine. En effet, l'amélioration des relations au sein du territoire impose d'opérer un transfert réel et massif du mode individuel routier vers les transports collectifs, routiers et ferrés, afin de lutter contre les dysfonctionnements et de prévoir les besoins de déplacements à venir. La Métropole doit rattraper son retard en matière de transports collectifs même si nous saluons les premières avancées en la matière notamment la mise en place réussie du Pass métropolitain de transport et le Réseau Métro Express. De même, le réseau de transport public métropolitain dispose d'une amplitude horaire journalière facilitant l'accès à l'emploi et à la culture/loisirs et permet de solides connexions/rabattement de toutes les communes vers le réseau structurant (routier et ferroviaire).

«La mobilité est la priorité qui pourra favoriser un développement économique harmonieux de notre territoire»

Le réseau ferroviaire métropolitain – Le réseau ferroviaire existant apparaît comme l'ossature principale du Réseau Express Métropolitain (REM) à construire. Il doit être conçu sur sa capacité à réduire, voire supprimer les ruptures de charge (concept du type RER francilien allant chercher les usagers loin en périphérie et traversant les agglomérations sans nécessiter de terminus centraux).

Le concept train-tram – Appuyé au concept de REM pour obtenir une continuité intramuros avec la suppression de ruptures de charges.

Le réseau autoroutier – La création de voies réservées sur autoroutes devrait améliorer sensiblement la situation pour la circulation des cars et bus métropolitains.

La prise en compte des difficultés de déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR) – Elle concerne aussi tous les usagers qui, temporairement ou durablement, transportent des charges lourdes (valises, colis, etc) ou accompagnent des personnes ne pouvant se déplacer seules (enfants sur poussette, etc). La suppression/réduction des ruptures de charges va dans ce sens.



PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Propositions de court terme

► Une offre de services rapidement optimisée, notamment grâce au numérique :

- **voirie** : covoiturage, stationnement relais et/ou collaboratifs, multiplication des sites propres pour Bus interurbains, voire pour covoitureurs ; réalisation d'aménagements en vue d'un réseau cyclable métropolitain ;
- **pôles d'échanges multimodaux** ;
- **méto-express** : 100 kilomètres de voies réservées aux bus et autocars reliés à des pôles multimodaux ; le réseau de transport public métropolitain doit disposer d'une amplitude horaire journalière facilitant l'accès à l'emploi et à la culture, aux loisirs et permettre de solides connexions, rabattement de toutes les communes vers le réseau structurant (routier et ferroviaire) ;
- **temps des personnes** : mobilité des enfants (big data des horaires) ; tarifs préférentiels pour écoliers et étudiants ; transports connectés 4.0 (wifi, 4G, portail de services...) ; application mobile métropolitaine de covoiturage ;
- **information aux usagers** : bornes interactives pour les parkings en bordure de ville + Application Mobile ; faire du « pilote » un service d'avant-garde d'intermodalité ; lancer une campagne de communication métropolitaine sur le nécessaire usage des transports

en commun pour changer les comportements liés aux enjeux de la qualité de l'air ; fonctionnement des zones d'activités : technologies optimisant la chaîne logistique (serrure connectée, Qrcode...), dernier kilomètre (navette autonome...), parcs relais ;

- **personnes à Mobilité Réduite** : réseaux réduisant les ruptures de charges.

Propositions de long terme

► Des propositions pour limiter les ruptures de charge et opérer un transfert réel et massif du mode individuel routier vers les transports collectifs :

- **bâtir le réseau ferroviaire métropolitain**, le futur Réseau Express Métropolitain ;
- **penser le concept tram-train** (connecter certaines de ces emprises ferroviaires de manière à obtenir une continuité intramuros supprimant une, voire plusieurs ruptures de charge. Étudier le prolongement d'une des lignes de tramway T1 ou T2, en utilisant l'emprise ferroviaire existante ;
- **l'intermodalité 2.0** (faciliter les interconnexions).



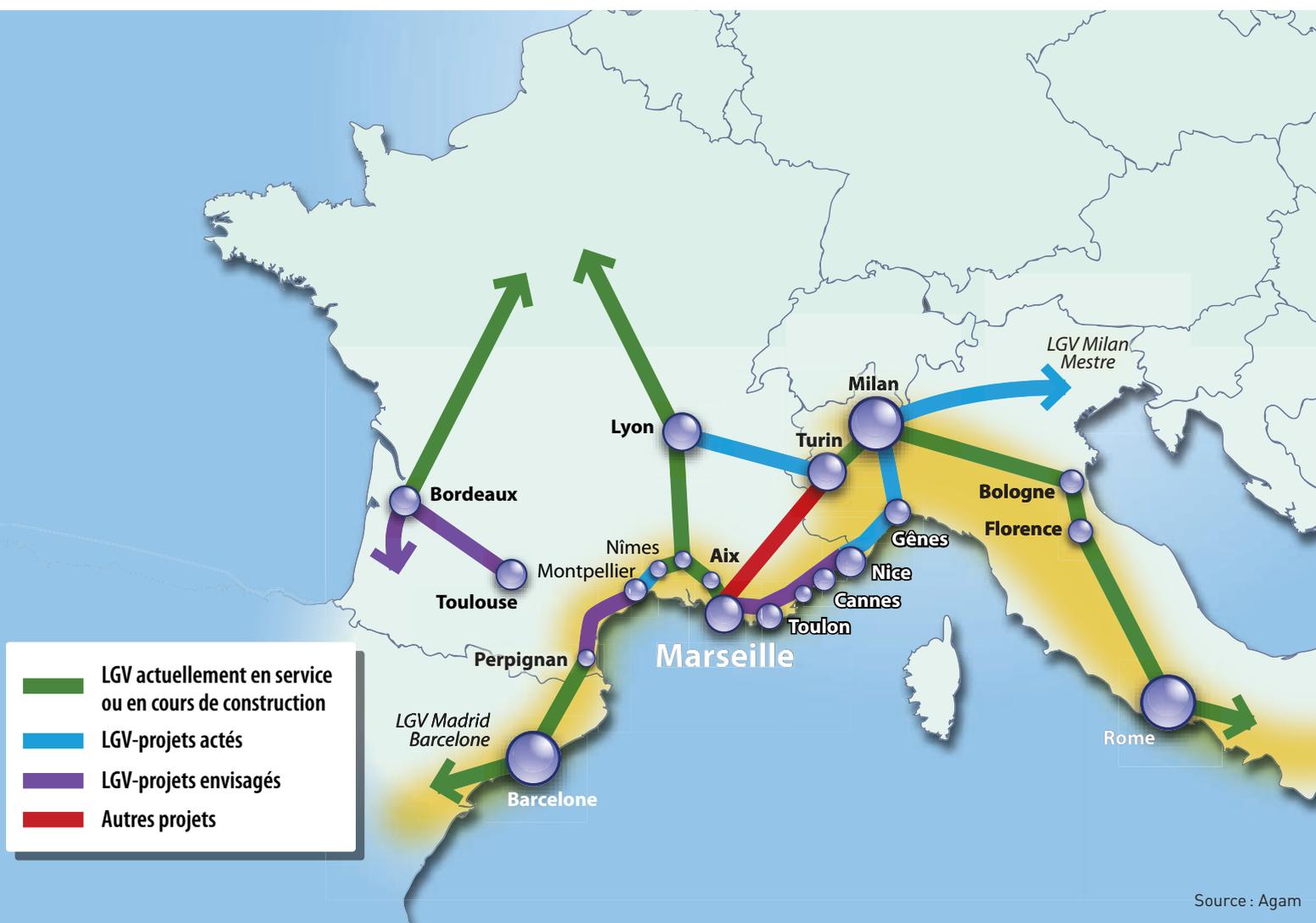
PRIORITÉ 3 : LA GRANDE ACCESSIBILITÉ D'UNE MÉTROPOLE CONNECTÉE AU MONDE

Les enjeux de la grande accessibilité

Les enjeux de la grande accessibilité visent à :

- conforter la place de la Métropole en tant que pôle Sud-européen et valoriser ses échanges avec l'extérieur ;
- garantir aux grands axes, Nord-Sud et Est-Ouest, leur fonction d'échange et de communication en diversifiant la répartition modale des trafics, notamment en se connectant aux principaux corridors du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) ;
- assurer aux pôles urbains et aux activités économiques des conditions d'accessibilité et d'échange adaptées à leur développement.

L'actuel système ferroviaire traversant la Métropole repose sur une ligne unique. Il est fragile, car il ne dispose d'aucune solution de contournement. Le moindre incident, quelle qu'en soit l'origine, a des répercussions importantes, retards et annulations, sur une large partie du réseau ferré entre Marseille et Vintimille et même au-delà, jusqu'à Lyon, voire Paris. Par ailleurs, la superposition des trafics TER et grandes lignes sature le réseau en entraînant retards et difficultés permanentes. La fluidification du système passe par la réalisation de la ligne nouvelle PACA.



Source : Agam

PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

► La grande accessibilité terrestre ferroviaire et la gare souterraine de Marseille Saint-Charles

Sur le territoire de la Métropole, le choix retenu consiste à créer une gare souterraine sous la gare Saint-Charles actuelle. Cela permettra de supprimer le rebroussement imposé par la gare actuelle.

Le Conseil de Développement soutient le concept de la gare souterraine sous la gare Saint-Charles et estime que cet équipement est absolument indispensable pour assurer la fluidité et la robustesse des sillons ferroviaires, TGV, TER et fret, dans la traversée de notre Métropole.

► La grande accessibilité terrestre autoroutière

La grande accessibilité autoroutière de la Métropole dépend essentiellement d'un hinterland autoroutier connecté, sans discontinuité, aux grands axes autoroutiers des territoires voisins, associé à une fluidité acceptable des flux entrants et sortants du territoire métropolitain.

La séparation des flux de transit et des flux d'échanges locaux permettrait de fluidifier sensiblement cette desserte.

Prenant acte des difficultés connues en matière de financement des infrastructures, l'attention est appelée sur la vocation des rocade de transit à être concédées, c'est à dire à ne pas solliciter l'exercice budgétaire, mais au contraire, à créer de nouvelles ressources financières, tout en allégeant les contraintes d'aménagement sur les autres axes.

► La grande accessibilité maritime

Compte tenu de la nature fortement routière des flux de marchandises actuels, l'amélioration de l'accessibilité immédiate du Port de Marseille-Fos repose sur la réalisation des dessertes autoroutières A 54 (contournement sud d'Arles), A55 (contournement de Port-de-Bouc) et A56 remplacée depuis par une 2x2 voies (liaison Fos-Miramis).

Le Conseil de Développement de la Métropole soutient les initiatives du Conseil de Développement du Port de Marseille-Fos pour privilégier un plus grand report modal vers le ferroviaire et le fluvial, report qui demeure un objectif prioritaire.

► La grande accessibilité aérienne

A court terme, la desserte de la zone aéroportuaire, par optimisation des réseaux existants, a fait l'objet de propositions concrètes de la part des autorités de l'aéroport, notamment par l'amélioration de l'accessibilité autoroutière des navettes. Le Conseil de Développement soutient ces propositions.

A moyen/long terme, il apparaît opportun de poursuivre l'étude de la desserte directe de l'aérogare afin de limiter les ruptures de charge supplémentaires pour l'utilisateur et, tout particulièrement, les personnes à mobilité réduite.

Le Livre blanc "Mobilités", publié par la Mission interministérielle en 2014, présente les différentes options possibles.

► La grande accessibilité numérique : les systèmes de transport de l'information et des connaissances

La Métropole AMP bénéficie d'un positionnement géostratégique favorable pour accueillir les têtes de lignes des grands câbles transmaritimes, notamment vers l'Afrique et l'Asie. La réalisation des lieux de stockage de données à proximité des points d'arrivée de ces réseaux en assurera la nécessaire continuité.

L'objectif consiste à favoriser l'accès au haut-débit numérique pour tous et à développer la gestion numérique des mobilités.

► La connexion aux euro-corridors avec la liaison ferroviaire Marseille-Turin

Notre Métropole, à l'instar des autres métropoles européennes, doit être mieux connectée aux euro-corridors. Les différentes expertises européennes, nationales et régionales, convergent vers la nécessité d'une meilleure connexion avec l'Italie, soit en direction de Turin par le Montgenèvre, et/soit par une liaison littorale. La liaison Marseille-Turin permettrait à Aix-Marseille-Provence et l'ensemble du val de Durance d'accéder ainsi, sans rupture de charges et en toutes saisons, aux métropoles de l'Europe centrale et orientale.

Le Conseil de Développement souhaite la mise en œuvre rapide d'une solution sur ces questions.

PRIORITÉ 4 : RÉINVENTER LES MODÈLES D'AMÉNAGEMENT URBAIN

« Il faut insister sur l'originalité et la diversité du polycentrisme constaté comme un facteur de différenciation du cadre de vie d'Aix-Marseille-Provence »

Pour un développement cohérent et soutenable

Il est important de donner une forme lisible par tous, durable et gérable au polycentrisme d'Aix-Marseille-Provence et avec elle, sa véritable identité spatiale d'un nouveau modèle d'aménagement.

L'urbanisation actuelle fragmente les espaces en produisant, zone par zone, des limites infranchissables, des délaisés, des contacts difficiles à vivre.

Or, la vie dans la Métropole demande le contraire : que les lieux soient naturellement reliés, que l'espace ne soit pas haché.

Plus largement, il s'agit de penser ensemble toutes les continuités géographiques, écologiques et agricoles, mais aussi les connexions économiques et fonctionnelles.

« Le territoire, c'est comme une conversation : on n'y entre qu'à condition d'écouter et l'on n'y prend la parole que pour la rendre »

Les extensions urbaines ont abouti à une surconsommation de l'espace, avec des secteurs à forte pollution de tous ordres, des paysages en souffrance...

De façon plus générale, il s'agit de mieux intégrer les enjeux du développement durable dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme dans les villes et les villages de la Métropole. Certaines zones – Plan de Campagne/la vallée de l'Huveaune/Fos-Port-de-Bouc-Martigues/Berre-Marignane-Vitrolles dont l'aéroport/les quartiers nord de Marseille – bien que relativement pourvues en emplois et en logements, et recelant un important potentiel de développement, sont en perte d'attractivité résidentielle en raison de déficits en matière d'environnement et de qualité urbaine, pollution de l'air, congestion des réseaux de transport, dégradation des paysages, etc...

Le solde migratoire négatif (la Métropole perd 4 000 hab/an) s'explique en partie par le décalage de l'offre de logement, avec un prix moyen déconnecté de la capacité des ménages et a pour conséquence la difficulté chronique de voir son parcours résidentiel se réaliser.

La question de l'accessibilité aux zones d'emploi doublée d'une trop forte distorsion entre travail et logement organise une fuite des jeunes actifs.

Constituer le patrimoine urbain et architectural de demain

Les entités composant la Métropole ont eu des développements différents et présentent souvent des caractéristiques urbaines spécifiques liées au passé, à des structures foncières particulières, à des géomorphologies diverses. Il faut avant tout ancrer l'aménagement dans un projet cohérent, fondé sur l'histoire, la géographie et la sociologie du territoire et non pas selon des opportunités foncières et constituer ainsi le patrimoine architectural de demain.

Il s'agit d'en faire une force, non pas pour uniformiser l'espace, mais bien pour proposer des évolutions plurielles qui pourraient distinguer cette métropole.

L'objectif est de favoriser l'imagination, la créativité et l'expérimentation des formes urbaines inventives.

Un nouveau modèle urbain doit s'inventer ici.



PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Nous souhaitons que soit améliorée l'habitabilité urbaine et lui redonner de la qualité. La Métropole Aix-Marseille-Provence doit susciter le plaisir de se déplacer, d'habiter, de vivre ensemble.

► **Le plaisir de se déplacer** autrement dans la Métropole doit se concentrer sur une recomposition du territoire autour de transports collectifs performants et confortables. Il faut retrouver le plaisir de se déplacer dans des villes apaisées, libérées de l'automobile (espaces pour les transports en commun, les modes doux, la marche).

« La Métropole est une chance exceptionnelle afin de poser un aménagement cohérent, respectueux des grands équilibres »

Il est tout aussi important d'articuler une urbanisation en devenir en lien avec les transports en commun futurs dans le souci de la préservation des espaces fonciers (densification le long des axes de transports en commun pour garantir que l'investissement générera un certain aménagement (charte de ligne).

► **Le plaisir d'habiter** la Métropole doit se concrétiser par une volonté affichée :

- d'aménager le territoire métropolitain en le ménageant. Il faut apporter une plus grande attention à tous les paysages de la Métropole, naturels et agricoles, cela va de soi mais aussi les paysages urbains et peut être plus encore périurbains. Le territoire métropolitain, vu comme un paysage, révélerait toutes les échelles, tous les phénomènes de transformation ; il sensibiliserait l'aménagement urbain aux questions d'environnement et au respect des sites et permettrait de répondre aux enjeux territoriaux et environnementaux actuels. Il faut solidariser les villes, les villages, leurs périphéries, les campagnes et le grand paysage dans une Métropole paysage ou ville nature...

Il s'agit de sortir d'un aménagement normalisé, standardisé, indifférent au contexte ;

- de ne plus construire en dehors des espaces déjà urbanisés (les espaces naturels et agricoles ne doivent pas être la variable d'ajustement de l'expansion urbaine) ;
- de maîtriser la consommation foncière afin de permettre le renouvellement urbain plutôt que l'extension (friches industrielles, commerciales, « dents creuses » de l'espace urbain, etc.) et mettre en place une intervention volontariste ;

- de repenser l'implantation des logements neufs près des lieux de travail voire même à l'intérieur des zones d'activité ou commerciales et en priorité à proximité immédiate des axes de transports en commun existants ou à venir. Dans cette perspective, le Projet métropolitain devra faire évoluer certains secteurs.
- de privilégier un aménagement sur des espaces existants (centres historiques mais aussi zones périurbaines avec de nouvelles formes d'habitat conformes à la prévention des conséquences du réchauffement climatique (isolation thermique, économies d'énergie, végétalisation...);
- d'intervenir sur les centres anciens en renforçant leur attractivité (rénovation, traitement de la vacance et de l'insalubrité...), en optimisant les équipements publics, en travaillant sur les formes urbaines (espaces collectifs apaisés, nature et forme des logements attachées à la demande) ;
- de transformer progressivement les lieux bâtis le long des routes entre les agglomérations en boulevards urbains) et d'en cesser l'extension et l'étalement.

Il s'agit de bien mieux construire la ville sur la ville pour redonner aux habitants le goût de la ville, avec des services à proximité, des espaces publics, des commerces revitalisés, etc.

► **Le plaisir de vivre** ensemble dans la Métropole doit avoir comme objectif :

- d'orienter l'aménagement avec une réelle mixité fonctionnelle (habitats, entreprises, commerces, équipements, loisirs) afin de retrouver à la fois un confort d'usage et les qualités du vivre ensemble ;
- corriger les errements de l'urbanisme ségrégatif, favoriser la mixité sociale.

Il s'agit donc de proposer une vision, une stratégie en matière d'urbanisation, une cohérence dans l'aménagement du territoire, des formes urbaines et des architectures exigeantes s'appuyant sur des espaces publics de qualité.

PRIORITÉ 5 : UNE MÉTROPOLE PLUS ÉGALITAIRE ET INCLUSIVE

S'attaquer résolument aux inégalités

Plus du tiers des métropolitains vit dans des quartiers concernés par des actions de la politique de la ville où l'on observe un taux de chômage de 40% des jeunes, où 45% des ménages vivent en-dessous du seuil de pauvreté... En termes d'écart de richesse, AMP est une des métropoles les plus inégalitaires de France (sur les 92 communes la composant, 21 sont en-dessous du seuil de pauvreté sans oublier les inégalités d'accès à la culture, aux transports, à l'emploi – 70% de la population locale ne peut prétendre qu'à 30% des emplois à pourvoir sur le territoire...

Cette disparité, au coût économique et social élevé pour les habitants de notre territoire, constitue aussi un frein au développement économique et au rayonnement de la Métropole.

« Nous ne serons pas Métropole si nous n'embarquons pas tout le monde »

Des logements trop chers et en trop mauvais état

L'offre de logement apparaît en décalage au regard des moyens d'une majorité de la population : le nombre de logements sociaux est insuffisant (alors que 70% des ménages y sont éligibles) et mal réparti (en moyenne 17 mois d'attente). Cette situation oriente les plus fragiles vers les logements insalubres ou de copropriétés dégradées.

Un objectif prioritaire de création d'emplois

Le déficit d'emplois est un grand handicap de la Métropole, en lien avec un faible taux d'activité (le nombre de personnes en âge de travailler – qui travaille ou cherche un emploi – est trop faible) et un fort taux de chômage. Résoudre ces difficultés passe par la création massive d'emplois, au bénéfice prioritaire des habitants de la Métropole. De façon impérative, l'ensemble des politiques publiques de la Métropole doit converger sur cette priorité de créer des emplois.

Un déficit de qualification et de formation

Aujourd'hui, le manque de formation initiale ou professionnelle constitue un vrai handicap pour l'accès à l'emploi des jeunes ou le retour à l'emploi de chômeurs peu qualifiés. Toute la chaîne éducative est à consolider pour éviter les décrochages. C'est aussi un des freins au développement et à l'attractivité de ce territoire. Il y a une réelle nécessité de mettre en place une stratégie

de renforcement et de mise en réseaux des structures et moyens de formation professionnelle avec des objectifs de résultat. Les besoins et les filières sont identifiés ; il faut donc adapter la formation au marché de l'emploi et mettre en œuvre les actions nécessaires en liaison avec l'Éducation nationale.

« Passer d'une Métropole à deux vitesses à une Métropole à grande vitesse pour tous »

Les besoins et les filières sont identifiés ; il faut donc adapter la formation au marché de l'emploi et mettre en œuvre les actions nécessaires en liaison avec l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle.



PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

► **Faire de la réduction des inégalités** dans l'accès à l'emploi, aux transports, à la culture **l'un des critères caractérisant l'intérêt métropolitain des projets.**

Pour le développement de l'emploi et en complément des six filières d'excellence identifiées dans l'Agenda du développement économique, il faut soutenir les filières à forte intensité de main d'œuvre en veillant aussi à la qualité de l'emploi.

Les études sur les métiers en tension ont mis en évidence que l'inadéquation entre l'offre et la demande n'était pas la seule cause des difficultés.

► **Mettre en place un « Plan Marshall de la formation »,** pour permettre à "100 000 talents" issus des quartiers à très fort taux de chômage des jeunes, de réussir dans la Métropole.

Faire d'AMP un laboratoire sur le plan de la formation et de l'insertion professionnelle avec pour objectif l'accès à une première qualification pour toutes et tous. A cette fin, AMP doit mettre en synergie tous les acteurs de la formation professionnelle initiale et continue sur son territoire.

► **Corriger la forte inadéquation** entre l'offre et la demande de logements (localisation, typologie, mode d'habiter, prix...) par une politique publique ambitieuse.

► **Les secteurs en difficulté** – au-delà même de la soixantaine relevant de la Politique de la ville – doivent être des **lieux prioritaires de l'intervention métropolitaine** dans le cadre de la politique de l'habitabilité urbaine.

► **Faire place à l'imagination et à la créativité** en imaginant des formes d'occupation urbaines transitoires ou éphémères basées sur l'expérimentation et le court terme.

Donner la parole aux habitants et aux acteurs quotidiens de la vie des quartiers et mettre en place des moyens réels pour les associations.

► **Accompagner et soutenir**, en liaison avec les municipalités, **les initiatives du tissu associatif**, constitutif de la solidarité dans les quartiers. En effet, les associations participent activement à la politique de la ville, à la formation qualifiante et au retour à l'emploi. Le volet plus spécifique de l'économie sociale et solidaire dont font partie les Régies de quartiers, les coopératives y participe pleinement.



► **Valoriser et développer les entreprises de l'économie sociale et solidaire** dans les quartiers identifiés « Politique de la ville ».

Les régies, les coopératives, les associations sont les piliers du lien social au sein des quartiers identifiés « Politique de la ville ». Elles font partie de l'Économie Sociale et Solidaire fondée sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Dans un environnement social et économique fragilisé, il est important que de telles structures existent et se développent pour que les habitants reprennent confiance dans leur capacité et dans les actions qu'ils peuvent faire en commun en ayant un vrai contrat de travail.

La Métropole doit donc encourager, soutenir, ce genre d'initiatives pour valoriser l'emploi dans les secteurs sociaux et environnementaux et doit considérer ces entreprises comme des vecteurs essentiels d'une première insertion professionnelle ou d'un retour à l'emploi.

PRIORITÉ 6 : LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS DE LA MÉTROPOLE, DES ÉCRINS À PRÉSERVER

Il y a une véritable menace par rapport à nos espaces naturels forestiers et agricoles.

L'attractivité de la Métropole Aix-Marseille-Provence dépend largement de la qualité de son territoire où se rencontrent et se mêlent mer et collines, villes et campagnes.

Elle détient un cadre exceptionnel et une grande superficie procurant une qualité de vie extraordinaire :

- 255 kilomètres de littoral y compris l'Étang de Berre ;
- des espaces agricoles, des massifs, des parcs naturels, qui représentent 77% de la surface de la Métropole.

« Il y a une véritable menace par rapport à nos espaces naturels et agricoles ; l'attractivité se construit aussi sur la qualité des territoires »

Une agriculture fragile

L'agriculture locale est une richesse pour la Métropole. Elle est une filière économique à part entière. Elle représente un vrai potentiel du fait de la valeur agronomique des sols fournissant des produits de qualité souvent labellisés, mais la concurrence des produits d'importation est trop importante.

Il ne faut plus que les terres agricoles continuent à être les variables d'ajustement de l'urbanisation.

Chaque année, plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles disparaissent dans la Métropole.

Cet équilibre fragile est menacé à court terme. Si aucune mesure n'est prise, il n'y aura plus de terres agricoles dans deux ou trois générations.

La commercialisation des produits locaux est peu tournée vers le marché de proximité. Seulement 10% des produits locaux (hors viticulture) sont consommés ici.

Protéger les massifs remarquables...

Des massifs remarquables ont fait l'objet de mesures spécifiques et sont donc protégés. Mais de nombreux autres massifs tout aussi intéressants, ne bénéficient pas de protection particulière. Des cours d'eau ont été « maltraités » par l'urbanisation, des décharges sauvages et des endigages intempestifs.

Les cœurs de massifs sont de moins en moins reliés par les continuités écologiques essentielles au maintien de la biodiversité.

Ces espaces sont menacés par des dangers cumulatifs : l'incendie, l'inondation, la spéculation foncière, l'absence d'une prise de conscience des acteurs de l'économie, la destruction des écosystèmes.

« Ce n'est pas la nature qui est dans la ville mais la ville qui est dans la nature »

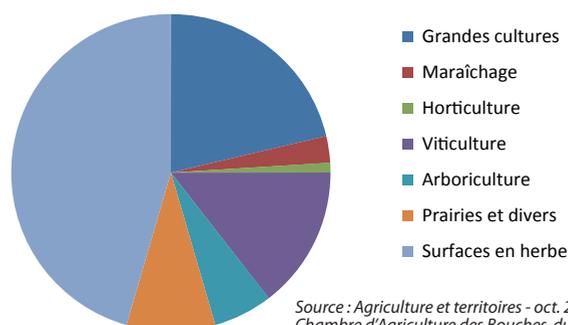
... Et un littoral exceptionnel

Une autre spécificité de notre Métropole est la richesse de son littoral :

- des paysages variés, des îles à la biodiversité encore préservée, des ports qui deviennent attractifs avec l'arrivée des touristes, de la pêche, de l'élevage halieutique, la conchyliculture, les parcs nationaux et marins (calanques, Côte Bleue), les sports nautiques qui se développent.

La protection de cet environnement déjà engagée est indéniable.

Répartition des surfaces agricoles de la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2014



Source : Agriculture et territoires - oct. 2014
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône





PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

► **Nous souhaitons limiter l'étalement urbain**, pour la préservation du patrimoine foncier dans son ensemble et dans le cadre d'un développement harmonieux et respectueux des espaces naturels, forestiers et agricoles.

► Nous souhaitons apporter une vigilance toute particulière là où la rareté du foncier pour le développement de l'habitat et des activités industrielles ou commerciales entraîne une surenchère du foncier agricole.

Pour cela nous demandons :

► **la réalisation d'un inventaire et la mise en place d'une surveillance stricte :**

- des friches agricoles. Ces friches sont généralement générées par les agriculteurs eux-mêmes en baisse ou arrêt d'activité ;
- des friches industrielles qui permettent une certaine régulation de l'étalement urbain ;
- la préservation des espaces naturels et agricoles.

► **Une accélération de la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain et l'application des mesures compensatoires en cas d'urbanisation**, en définissant et en organisant de la manière la plus harmonieuse et qualitative possible, nos espaces naturels et agricoles, nos lieux d'habitations et d'activités ;

► la mise en place rapide des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) et la préservation (protection) des terres, dans la continuité du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain **avec dès 2020, 0 % de variation d'affectation des espaces naturels et agricoles ;**

► **la généralisation de classement de Zones Agricoles Protégées (ZAP)** comme l'ont déjà fait certaines communes et d'autres en cours ;

► **la mise en place d'une cellule foncière plénière** dont la Métropole, les Territoires et les Communes seraient maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage délégués.

Cette cellule aurait pour vocation de regrouper l'ensemble des acteurs, EPF, SAFER, DDTM, Conservatoire du Littoral, Chambre d'agriculture du 13, CD 13, porteurs de projets.

Ce serait un lieu d'information et d'avis consultatifs sur les propositions d'évitements, de réductions et de compensations collectives.

► **S'agissant du littoral**, nous demandons :

- l'élaboration rapide d'un plan ambitieux de mise en valeur du littoral (volets économique, environnemental, maîtrise du risque) ;
- la mise en place d'un plan de prévention contre les déchets et la maîtrise du rejet des eaux usées.

L'ensemble de ces mesures participera :

- au maintien et à la création d'emplois pérennes ;
- au développement économique de notre territoire ;
- à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ;
- à l'attractivité pour les résidents et le tourisme ;
- à valoriser l'équilibre ville-nature.

Gardons présent à l'esprit qu'une des spécificités de la Métropole Aix-Marseille-Provence se caractérise par des espaces naturels et agricoles situés à l'intérieur de ses limites administratives.

PRIORITÉ 7: LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE COMME LEVIER DE TRANSFORMATION

La réduction des Gaz à Effet de Serre et des autres polluants atmosphériques est une priorité dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). La Métropole en est fortement émettrice.

Le principal responsable est l'industrie mais il s'avère difficile de lancer des actions au niveau métropolitain au-delà de la réglementation nationale même si des projets sont en cours sur l'économie circulaire, les nouvelles énergies renouvelables (PIICTO, Jupiter 1000, l'éolien off-shore sur les bassins Ouest du Port de Marseille-Fos).

Le transport comme premier levier

Le transport est le 2^e émetteur et avec l'agenda de la mobilité, la Métropole a engagé des mesures, mais elles sont insuffisantes par rapport aux enjeux de santé publique et de la transition énergétique.

Nous pensons en particulier au report modal (rail, mer) du transport routier de fret de toute nature. La situation de la gare de triage de Miramas illustre le nécessaire ancrage pour les industriels et chargeurs du bassin de Marseille/Fos de disposer d'une offre de service ferroviaire fiable. Miramas est perçu comme un nœud ferroviaire d'intérêt régional pour de nombreux acteurs, la Région PACA, le Département, le Conseil de Développement du Port de Marseille-Fos.

Ce sujet revêt une importance décisive dans un territoire marqué par une saturation des réseaux et une espérance de vie réduite de 6 mois en raison de la pollution de l'air.

Le développement du ferroviaire par un RER métropolitain propre est retardé du fait de lignes non encore électrifiées. Or des solutions alternatives existent avec les locomotives utilisant l'hydrogène, ALSTOM maîtrise la technologie et a reçu commande de 14 unités + 60 options d'achat.

De plus, la Métropole est partie prenante du projet « JUPITER 1000 » de production d'H² à partir des ENR, ce projet basé à Fos sera inauguré à l'automne 2018.

Un développement nécessaire des ENR

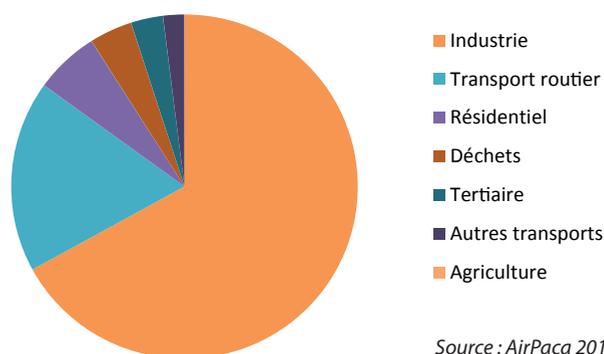
Concernant les ENR (Énergie Renouvelable), la Métropole est notamment dotée de centrales hydrauliques, d'éoliennes, de panneaux photovoltaïques et d'unité de méthanisation. Ces installations couvrent seulement 4% des consommations finales contre 15,7% pour la France.

Le développement de ces moyens alternatifs devient une nécessité tout en prenant en compte la particularité de nos sites remarquables.

En 2020, nous pourrions voir produire sur notre territoire le premier site français d'éoliennes offshore.

Les sociétés organisatrices dans le domaine de l'économie circulaire et des circuits courts se développent, PIICTO à Fos en est un bon exemple. C'est un engagement d'avenir voire une nécessité d'avenir économique, de développement durable.

Contributions des différents secteurs d'activité aux émissions de Ges dans la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2015



Source : AirPaca 2015



PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

► Mise en place d'un **Plan Stratégique de Développement Durable** ambitieux, audacieux, intégrant le Plan Climat Air Energie Territorial métropolitain et la transition énergétique

► Sur **l'Agenda de la mobilité**, la Métropole AMP devra **aller plus vite et plus loin** : accélération de la mise en œuvre des actions déjà planifiées et accroissement des volumes, c'est ce que nous demandons pour tous les points engageant la réduction des Gaz à Effet de Serre.

► **Porter la part modale du transport ferroviaire à 30%** (10% des transports terrestres en 2008), **celle du transport fluvial à 15%** (2% en 2008) à l'échéance 2025.

► Développer **le triage ferroviaire « d'intérêt stratégique et d'intérêt national » de Miramas** en synergie avec la logistique du Port de Marseille-Fos et les infrastructures routières.

► Développer la mutation de la motorisation des poids lourds et des locomotives ferroviaires (passage à l'hydrogène) pour permettre de diminuer le niveau actuel des rejets polluants et préserver la santé des Métropolitains que nous sommes tous.

► Prendre l'initiative de la mise en place d'une **instance permettant de coordonner tous les acteurs**, institutionnels, chargeurs, propriétaires des infrastructures, opérateurs ferroviaires et fluviaux etc. Afin de mettre en place une véritable synergie et permettre ainsi de tenir les objectifs de report modal, diminution des Gaz à Effet de Serre et ceux contenus dans l'Agenda de la mobilité

► Engager sur tous les bâtiments et parkings propriétés de la Métropole, l'installation de panneaux photovoltaïques.

► Favoriser l'installation de l'éolien offshore et des unités de méthanisation.

► Aider les entreprises à s'engager et s'organiser dans l'économie circulaire et les circuits courts.

PRIORITÉ 8 : L'ÉTANG DE BERRE, DÉCLINAISON MAJEURE POUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN

On retrouve sur l'emprise du territoire de l'Étang de Berre et sur son bassin versant, à une échelle réduite, exactement les mêmes problématiques que l'on rencontre sur l'ensemble du territoire de la Métropole, avec ses sept paradoxes : humain, paysagers, son cadre de vie, ses ressources, l'emploi, l'innovation et l'international, avec son classement en cours au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Aujourd'hui, l'Étang de Berre n'est plus considéré comme un obstacle à contourner mais bien comme une liaison de desserte de la mobilité et un vecteur de communication.

« Réussir le projet de réhabilitation de l'Étang de Berre en partageant un développement doux et durable, c'est contribuer à réussir la Métropole dans son ensemble »

L'Étang de Berre et son bassin versant disposent d'un remarquable potentiel environnemental incomplètement exploité. Il possède notamment de nombreuses zones humides protégées, d'une grande richesse floristique et faunistique, avec une avifaune particulièrement nombreuse et très variée (plus de 300 espèces protégée !).

On soulignera la bonne qualité sanitaire des eaux de baignade des quinze plages de l'Étang, tout comme l'officialisation récente de la pêche professionnelle de la palourde.

Cet environnement dispose toujours d'un important potentiel industriel et commercial, ce qui n'est pas forcément incompatible à condition de maintenir les efforts sur l'environnement, notamment la qualité de l'air, que plusieurs études pointent comme préoccupante aux regards des enjeux de santé.

On notera que les industriels préparent leur mutation vers des activités moins polluantes...

On observera également que les habitants et riverains de ce territoire profitent d'un cadre et d'une qualité de vie qu'ils apprécient ! Et auxquels ils tiennent.





PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

L'avenir de l'Étang de Berre doit se bâtir autour d'un projet de développement durable en raison de son volet environnemental, de son développement économique et de sa dimension sociale.

Le Conseil de Développement souhaite que la Métropole s'empare de ce projet d'envergure globale et transversale, participant à un développement harmonieux entre industries, développement urbain, tourisme raisonné, et préservation de l'environnement.

Nous demandons :

- ▶ la mise en place rapide et concrète d'un projet d'aménagement de l'Étang de Berre et de son pourtour ;
- ▶ une réorientation des activités industrielles vers moins de pollutions de toutes sortes, ce qui participerait notamment à la réduction des Gaz à effet de serre ;
- ▶ le développement de l'économie circulaire et la mise en valeur de la qualité du site, autant d'atouts pour le développement du tourisme notamment industriel.

Ce joyau naturel ne doit pas être uniquement l'objet d'une préservation environnementale. Ce peut être l'occasion de bâtir un projet d'envergure où une industrie en pleine reconversion écologique, un tourisme durable par la qualité de ses plages et du redéploiement de la filière de la pêche professionnelle, une protection accrue de son environnement et de son écosystème remarquable, seraient les piliers fondateurs d'un avenir ambitieux et harmonieux.

PRIORITÉ 9 : LA CULTURE COMME VECTEUR ÉCONOMIQUE, DE QUALITÉ DE VIE, DE RAYONNEMENT ET DE SOLIDARITÉ

La culture, vecteur économique social et de qualité de vie

La culture doit pouvoir jouer à plein son rôle d'accompagnement du Projet métropolitain, de façon transversale, en symbiose avec tous les grands enjeux du territoire : développement économique, aménagement, circulation, parcours, attractivité, rayonnement...

« L'accès à l'information culturelle est d'intérêt métropolitain et représente un formidable enjeu économique et touristique »

La culture contribue 7 fois plus au PIB français que l'industrie automobile avec 57,8 milliards de valeur ajoutée par an et pèse 3,2 % du PIB (étude des Ministères de la culture et des finances en 2012). La présence d'une industrie cinématographique forte ou encore de nombreux festivals sur le territoire en sont des exemples emblématiques. En effet, avec l'accueil de 350 tournages par an sur la Métropole, le cinéma représente 5 800 emplois (1% de l'emploi salarié métropolitain hors intérim).

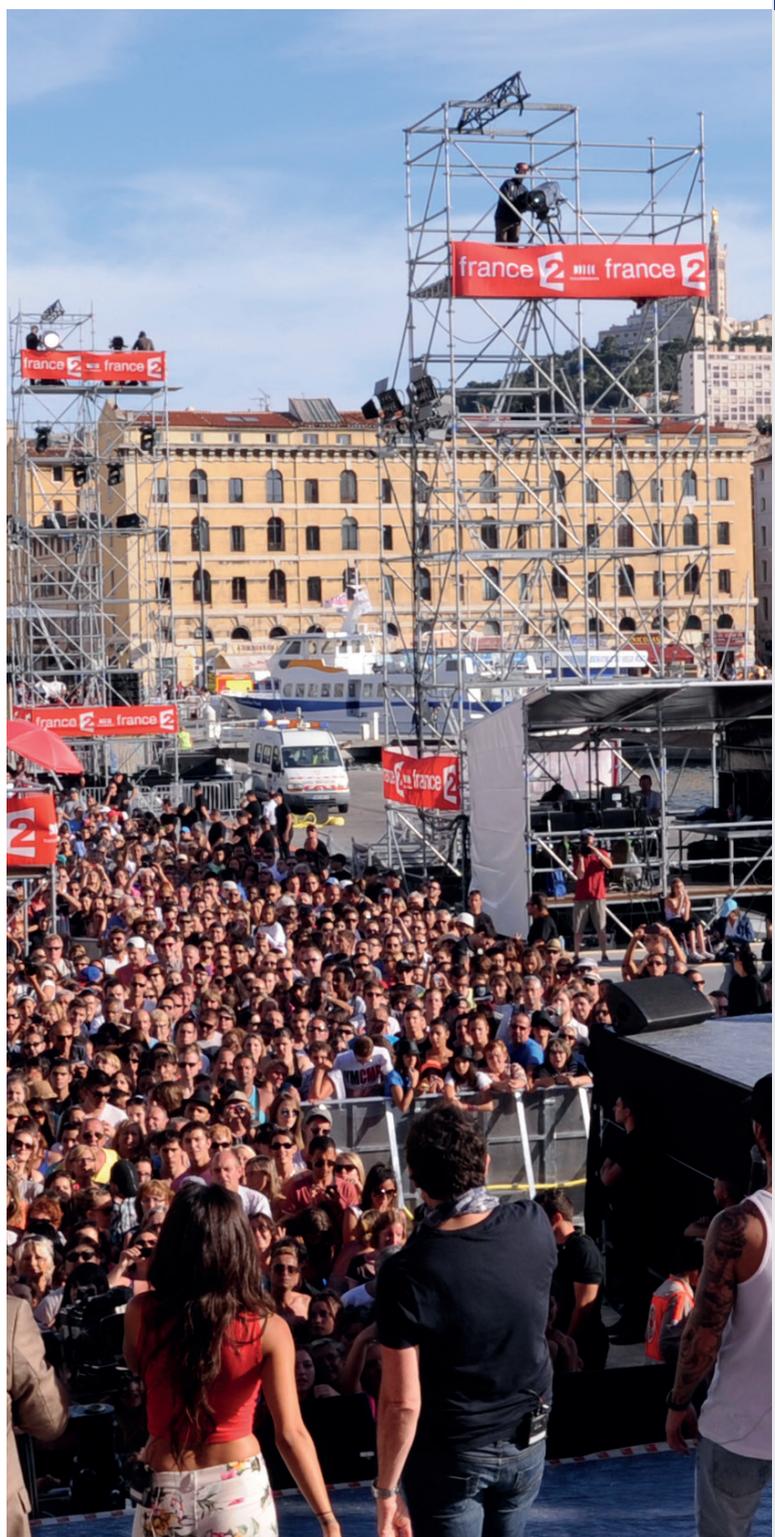
La culture ne représente donc pas qu'un coût. Elle est un retour sur investissement de premier plan dans le domaine de l'économie, pour l'attractivité, la cohésion sociale et la qualité de vie des citoyens.

Elle est, historiquement, une compétence partagée, suscitant des synergies, des partenariats et des cofinancements.

Elle est essentielle dans la définition du Projet métropolitain.

Il est donc nécessaire et urgent de définir une politique culturelle métropolitaine ambitieuse et équilibrée.

« La culture est dans la transversalité, le développement à l'international, l'économie, le développement durable... Elle peut permettre de dépasser les querelles de clochers »





PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

► Définir une identité culturelle spécifique à ce territoire, en accord avec sa diversité et son hétérogénéité, à travers quelques grands marqueurs (géologiques, sociologiques, patrimoniaux, historiques...).

► Mettre en valeur les spécificités du territoire. A titre d'exemple: animation, mise en scène du patrimoine naturel, historique, architectural; multiplier les circuits-découvertes, les « Pass culture ».

► Développer l'économie de la culture en structurant à l'échelle métropolitaine des filières à fortes retombées de créations d'emplois et de valorisation de l'image de ce territoire. Notamment la filière cinéma qu'il faut structurer pour mieux prospecter à l'international avec un guichet unique, un bureau du cinéma à l'échelle métropolitaine qui deviendrait le seul interlocuteur.

« La culture est un facteur d'intégration fort et le ciment du lien social »

► Articuler, dans un futur proche, une politique qui continue d'être menée par les anciens EPCI et leurs villes, avec celle, propre, à la Métropole.

Face aux échéances quasiment inéluctables de structuration métropolitaine, il s'agira :

- d'appréhender la disparition de ces territoires, qui augmentera les choix de transferts d'équipements et de missions au niveau métropolitain et, à l'inverse, de maintien de services de proximité à l'échelon des communes ;
- de préparer le rapprochement avec le Département.

► Aider les villes à opérer des regroupements d'équipements et leur mise en réseau, par thématiques (spectacle vivant, arts plastiques, musées...) ou par fonctions (enseignements artistiques, création, production, diffusion). Cette organisation en pôles facilitera la lisibilité, la cohérence d'ensemble. Un **label métropolitain** pourra être proposé.

► Faire de la culture et des activités artistiques un des axes majeurs de la politique de la ville, du développement social urbain, vecteur de requalification des quartiers et des populations en difficulté.

► Identifier la culture comme un moyen de communiquer à l'échelle métropolitaine en créant des médias de diffusion de l'information culturelle notamment par :

- une information chronologique sur tous les spectacles diffusés sur la Métropole, par thématique ;
- un « atelier de la Métropole » dédié à l'information et la mise en valeur des atouts et richesses du territoire : animations, happenings, spectacles, documentaires, expositions, conférences de presse, découverte de produits du terroir...

► Organiser chaque année quelques grands événements rassembleurs, suscitant un sentiment d'appartenance, une communauté de destin.

PRIORITÉ 10 : INITIER UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE

La Métropole d'Aix Marseille Provence est née dans la tourmente.

Depuis le 1er janvier 2016, la Métropole a installé sa gouvernance, tracé des feuilles de route stratégiques, voté deux budgets et organisé son administration.

Pour autant, le tumulte originel n'a pas disparu et la division demeure un mal endémique et fonctionnel.

Nous savons que notre Métropole est une construction politique et institutionnelle singulière.

Nous savons qu'elle a la charge d'organiser un vaste territoire et d'apporter des réponses rapides et structurantes aux maux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qui nous affectent collectivement.

Nous savons surtout qu'elle ne répondra pas, sans l'adhésion de ses habitants, aux immenses défis qui ont motivé sa création.

« Porter un projet de rassemblement, de partage, et d'expertise citoyenne »

Nous savons enfin, que la réussite de la Métropole, de ses territoires et de ses habitants, nécessite de retrouver les voies du dialogue et de l'unité.

C'est le sens premier du projet de participation citoyenne que le Conseil de Développement souhaite porter : un projet de rassemblement, de partage et d'expertise citoyenne.

Tout Projet métropolitain, aussi ambitieux et audacieux soit-il, ne peut réussir que s'il est accepté et porté par la grande majorité des citoyens qui composent un territoire.

Celui d'Aix-Marseille-Provence se doit d'être partagé, porté par les élus, la société civile organisée et plus largement par tous les citoyens.

Ces premiers attendus ont déjà été construits par les élus métropolitains et le Conseil de Développement au sein de « La Fabrique du Projet ». Cette étape a été fructueuse, mais ce n'est pas suffisant !

La Métropole que nous souhaitons, au travers de ces dix priorités, doit être une Métropole qui rassemble, qui affiche ses ambitions et qui doit s'en donner les moyens, tant financiers qu'humains.

Elle doit être une Métropole descendante dans les directions des politiques publiques mises en place mais elle doit être également, une Métropole ascendante qui prend en compte les attentes, les exigences de l'ensemble de ses habitants.

« Loin de lui faire concurrence, la démocratie participative renforce la démocratie représentative, donne une légitimité renouvelée aux élus par le dialogue vrai qu'elle instaure entre eux et les citoyens »

En participant dès le début à la construction d'un territoire, on s'assure d'une meilleure appropriation par tous d'un projet commun, le Projet métropolitain.

Le Conseil de Développement, convaincu dès la saisine sur le Projet métropolitain, qu'il fallait associer la population à l'écriture d'un destin commun, s'est auto-saisi pour la mise en place d'une démarche de participation citoyenne sur la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans la plupart des métropoles françaises, la participation citoyenne est active, fertile et suscite l'adhésion du plus grand nombre.

Pour la toute jeune Métropole Aix-Marseille-Provence qui a éprouvé et éprouve encore beaucoup de peine à s'installer dans les esprits et le fonctionnement, l'adhésion citoyenne est plus qu'une nécessité, c'est une exigence, un exemple de co-construction à réussir et à assumer.

« Ne pas faire pour les habitants, faire avec eux »

Nous souhaitons, à travers cette démarche que nous appelons de nos vœux :

- associer le citoyen à la construction d'une vision ambitieuse, partagée par les élus et les services métropolitains ;
- créer du lien entre la « maîtrise d'ouvrage » publique (les élus), « la maîtrise d'œuvre » (les services) et « la maîtrise d'usage » (les citoyens) ;
- coordonner la réflexion des acteurs de la démocratie participative déjà actifs sur le territoire afin de concourir à une vision commune d'un avenir métropolitain.



PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de Développement invite fortement les élus à lancer une démarche de participation citoyenne dès l'année 2018 s'appuyant sur l'écriture d'une charte et des propositions fortes de projets d'actions.

Il est donc proposé que cette charte édicte les objectifs à atteindre, les moyens à déployer et un calendrier de mise en place.

Un projet de charte a été rédigé par le Conseil de Développement et sera présentée à la gouvernance métropolitaine.

Elle reprend les grands principes et objectifs de la participation citoyenne.

Elle fixe le cadre des droits et des devoirs de chacun des acteurs.

Cette charte s'accompagne de projets d'actions à mettre en place selon un scénario en trois étapes permettant une progression organisée, cadencée sur trois ans.

Ces projets iraient de la mise en place d'une plateforme numérique spécifique, aux projets co-construits préalablement entre élus, administration métropolitaine et citoyens en passant par des modules d'information et de formation, une plus grande diversité des citoyens (tranches d'âge, parité homme/femme) appelés à partager une vision commune de la Métropole...

Etape 1 : mise en place de la participation citoyenne au sein de la Métropole en développant notamment une **nécessaire coordination entre les différentes instances de concertation** en activité sur le territoire (6 premiers mois).

Etape 2 : appropriation de la participation citoyenne par la Métropole, **développement des projets d'action (2019)**.

Etape 3 : **démultiplication des actions** au sein de la Métropole et **évaluation** des premières actions (jusqu'à 2020).

CONCLUSION

LES ENGAGEMENTS
DU CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT



CONCLUSION - LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Expression de la démocratie participative associant la société civile à la réflexion sur l'avenir du territoire, les membres du Conseil de Développement présentent leur contribution sur le Projet métropolitain au Président de la Métropole et aux élus métropolitains. Ils souhaitent ainsi marquer une étape de la construction métropolitaine. Mais ils ne veulent pas s'arrêter là ! Leur contribution porte les germes de leurs prochaines initiatives, car ils veulent être actifs au service du Projet. Ils s'engagent mutuellement à :

► **collaborer aux côtés de la gouvernance métropolitaine et de ses services afin de co-construire une démarche de participation** s'adressant au plus grand nombre de citoyens métropolitains ;

► **susciter des rencontres avec des élus** pour entrer dans un processus d'intelligence collective et apprendre à « construire ensemble » ;

► **solliciter le collège des Partenaires** du Conseil de Développement afin que chacun de ses cinquante membres mobilise la structure qui l'a désigné pour concrétiser l'ambition métropolitaine ;

► inciter au partenariat avec le Conseil de Provence (Conseil de Développement du Département des Bouches-du-Rhône) pour partager les contributions et réflexions des experts et citoyens composant ces deux

instances consultatives et mettre ainsi en commun cette « ingénierie citoyenne » ;

► **développer nos contacts avec des partenaires extérieurs** à la Métropole (CESER, Conseils de Développement du Pays d'Arles, du Vaucluse, du Var...) et intérieurs (comités consultatifs locaux...);

► **faire des visites de la Métropole** pour partager une vision commune et s'approprier les différentes problématiques de ce territoire polycentrique, en associant les élus ;

► **aller voir d'autres métropoles** et notamment leur Conseil de Développement afin de se nourrir des échanges d'expérience, mutualiser certains travaux... être dans une démarche vertueuse ;

► **mettre en place un dispositif de suivi / évaluation des politiques métropolitaines** pour éclairer au mieux la décision publique notamment dans un objectif d'efficacité financière afin de vérifier les engagements financiers de la Métropole leur pertinence, leur efficacité et leur mise en œuvre effective, source de croissance.

« La métropolisation est tout simplement la possibilité de répondre à des défis de façon collective »

ANNEXE

LA SAISINE

Marseille le, 15 JUN 2017

Le Président
Maire de Marseille
Ancien Ministre
Vice-Président du Sénat

Nos réf. : DGAPM/2017-06-43689

Monsieur Gérard GONINET
Président du Conseil de
Développement de la Métropole
Aix-Marseille-Provence
AIRBUS HELICOPTERS
Aéroport Marseille Provence
13700 MARIIGNANE

Objet : Saisine du Conseil de Développement sur le Projet Métropolitain

Monsieur le Président,

Je suis particulièrement heureux de la mise en place, sous votre présidence, du Conseil de Développement et de ses cinq commissions de travail. L'élan que vous impulez, avec votre Vice-Présidente Sandra CHALINET-MERENDA et les Membres du Bureau, est prometteur à mes yeux.

Comme je l'ai exprimé lors de l'assemblée plénière d'installation du 6 avril 2017, je souhaite que le Conseil de Développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence se mobilise fortement sur le contenu et les objectifs que nous devons assigner au Projet Métropolitain.

Vous le savez, les élus métropolitains travaillent déjà au sein de différents ateliers placés sous la responsabilité de Michel Roux, Vice-Président délégué au Projet Métropolitain et au Conseil de Développement.

Les membres du Conseil de Développement ont été invités à participer aux ateliers de la « Fabrique du Projet » et je sais qu'ils ont apporté des contributions à la fois riches et enthousiastes. Vous y avez vous-même participé activement et je vous en remercie. D'autres étapes sont en cours de préparation, dans lesquelles les 180 membres du Conseil de Développement seront de nouveau sollicités.

Afin que la société civile organisée participe encore davantage à la construction du Projet Métropolitain, je saisis ici officiellement le Conseil de Développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le Projet Métropolitain comme le prévoit l'Article 9 de son Règlement Intérieur.

Cette saisine va s'inscrire dans la durée, le Projet Métropolitain étant un processus au long cours. La Commission spéciale sur le Projet Métropolitain, que vous mettez en place, sera garante de la coordination des travaux des Commissions thématiques et permettra l'expression transversale de vos contributions.

Je souhaite que les premières propositions du Conseil de Développement en la matière me soient présentées, ainsi qu'aux Conseillers Métropolitains, avant la fin 2017. Vos éclairages, vos suggestions, vos réflexions, viendront nourrir ainsi les choix que les élus métropolitains sont amenés à faire dans cette période, pour définir les grands axes de notre projet.

Michel ROUX sera votre interlocuteur privilégié au titre des élus dans cette perspective importante pour la Métropole.

Vous remerciant pour votre mobilisation personnelle et celle de l'ensemble de votre Conseil, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Claude GAUDIN

Copie : Michel Roux, Vice-Président délégué au Projet Métropolitain et Conseil de Développement, Métropole Aix-Marseille-Provence

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02
T : 04 91 99 99 00



Crédit photos :

Caroline Chevalier, Justine Gabriel, Daniel Kapikian - Direction de la Communication Métropole Aix-Marseille-Provence
Agam, CMA-CGM, Jean-Louis Alquier

